

Bulletin Municipal

2019

Photo de Delphine



L'EDITO DU MAIRE

LES SERVICES EXTERIEURS

Le SICTOM
La Communauté de Communes
La Préfecture : Ecobuage
La Gendarmerie

LES ASSOCIATIONS

Les Classards
Familles Rurales
Temps Danse
Roues Libres le bien-être actif
Jumelage
G.M.D
E.V.B
Hatha Yoga
Comité des fêtes
Chorale les Balladins du Ceroux
A la Récré manuelle
Coste-Crew
Le Club Ste Anne
Pied de Vigne

ETAT CIVIL DE 1919 et 2019

LES ANIMATIONS DE L'ANNÉE

La Sainte Anne
Les Concerts
Les Expositions

ZOOM SUR LES FINANCES

Le Budget 2019
Les Tarifs Communaux

LES CEREMONIES

LES 20 ANS DE PIED DE VIGNE

LES PROJETS

Les réalisations 2019 : la Station d'Épuration, le Cimetière communal, le Pont de la léproserie, ...
Les travaux
Les investissements de la commune
L'Eco-Quartier : la programmation
La Mobilité

DIVERS

La Biodiversité
La Récupération des eaux
Le Jardin et Musée de la Vigne : Un cocktail improbable le mariage de l'eau de Vichy et du vin d'Auvergne

A NOS HISTOIRES

Bzzz

IL Y A 100 ANS ...

EN BREF : Les résultats sportifs

Adrien VIDAL
Les Frères PIERRON
Julia DRU

LES SERVICES MUNICIPAUX

L'École
Le Service Technique
Le Secrétariat

VIE DE L'ÉCOLE

Des nouvelles de l'école
La cantine
Les activités périscolaires

L'EDITO DU MAIRE



Madame, Monsieur, Chers Administrés,

Ce bulletin sera le dernier de cette mandature que vous aviez confié à l'équipe municipale.

Nous nous sommes efforcés de remplir nos engagements, de rendre attractive et d'améliorer le cadre de vie la commune pour les habitants, tout en garantissant une bonne gestion des fonds publics.

Durant ces 6 années, l'équipe municipale se sera réunie lors de 49 Conseils Municipaux (au 13/12/2019) afin de statuer sur 371 délibérations.

Et depuis 2014 des investissements ont été réalisés pour près de 4 Millions d'euros, dépenses financées avec un seul emprunt de 400 000 euros et pour le reste à charge, grâce aux excédents réalisés chaque année sur le budget de fonctionnement et avec le concours des subventions accordées.

Parallèlement les taux d'imposition de la Commune n'ont pas augmenté et le taux d'endettement de la commune est nettement inférieur à celui des communes de même strate de population.

Je tiens à souligner que ces éléments cités ne sont en aucune mesure un exercice d'autosatisfaction de l'équipe municipale mais simplement une réalité des faits.

Pour revenir sur l'année 2019, conformément aux prévisions annoncées et inscrites au budget, plusieurs programmes se sont achevés.

Depuis fin octobre, les équipements de la nouvelle station d'épuration sont en service, outil indispensable pour répondre aux besoins de la commune et aux normes environnementales, sachant que ce projet n'aurait pu aboutir sans les octrois de subventions à hauteur de 75 % du coût total de cet équipement de plus de 1 Million 600 000 euros.

Egalement depuis quelques semaines, vous pouvez emprunter à nouveau le Pont Romain qui après une restauration totale de l'édifice, nécessaire pour sa conservation d'usage, met nettement en valeur le site de la Léproserie.

Après plusieurs batailles, nous avons enfin gagné la partie, le Local mis à disposition des chasseurs, a pu être construit et ainsi répondre aux normes d'hygiène et de sécurité.

La commune a financé la totalité des matériaux et ce sont les chasseurs qui ont réalisé en grande partie l'ouvrage.

Enfin, dans la continuité des actions de préservation du cimetière, la Commune s'était engagée à effectuer des travaux et aménagements, ils viennent de se terminer.

Certains d'entre vous ont également effectués les démarches pour sortir leur tombe de la procédure, je les en remercie. Ils ont ainsi contribué au respect de la dignité des espaces de ce site.

Le mandat s'achève mais pour autant, des opérations restent en cours, avec notamment le projet d'écoquartier, études et analyses qui se poursuivent conjointement avec les élus, les habitants membres du comité de pilotage et les partenaires associés.

L'EDITO DU MAIRE



Avant de conclure, je tiens à remercier :

Mes adjoints, à qui j'avais confié des délégations respectives et qui ont exercé leurs missions avec professionnalisme et qui ont été un réel appui à mes côtés

Les conseillers municipaux qui se sont impliqués tout au long de ce mandat, chacun à la hauteur de ses choix et de ses possibilités que j'ai toujours respectés

Les agents de la Commune qui assurent cette mission de service public et qui ont fait preuve d'implication, je m'autorise à citer les secrétaires qui ont été dès la première heure du matin tous les jours de la semaine mes collaboratrices et avec qui j'ai eu la chance de travailler avec efficacité et en totale confiance

Les présidents et les membres des associations qui sont très actifs sur la commune, vous êtes les forces vives et le vecteur de lien social indispensable à la vie de la commune. Je me suis fait un devoir de participer à vos nombreuses manifestations et toujours avec grand plaisir.

Les habitants, celles et ceux qui ouvrent pour le bien vivre ensemble, avec le désir de faire des propositions constructives, et qui sont respectueux d'autrui.

Oui, je vais quitter la fonction de Maire avec une certaine émotion, mais je ne regrette pas d'avoir pu vivre cet engagement, qui fait grandir, et aujourd'hui j'ai le sentiment du devoir accompli.

Elue depuis 19 ans et après avoir servi la Commune en qualité de Maire sur cette dernière mandature, j'ai pris la décision seule, que j'assume, de ne pas faire acte de candidature aux prochaines élections municipales.

L'expérience de mon rôle de maire a été des plus enrichissantes avec de grandes satisfactions notamment en participant au développement de la commune mais aussi avec de réelles difficultés à surmonter et de problèmes à résoudre.

Défendre l'intérêt général, répondre aux exigences du service public, prendre des décisions qui ne sont pas toujours populaires, garantir l'équité et combattre les incivilités ont été ma ligne de conduite.

Je ne garderai que les bons souvenirs de cette mission, qui implique beaucoup de disponibilités au quotidien, sachant qu'il m'aurait été impossible d'assurer mes fonctions sans l'investissement et le soutien de mes adjoints et des membres du Conseil Municipal que je remercie pour la confiance qu'ils m'ont accordé tout au long de ce mandat.

Enfin, je souhaite à la future équipe municipale de conduire de nouveaux grands projets et de partager avec les membres de son équipe, les agents, les partenaires, les représentants des associations et les habitants de la Commune d'aussi bons moments que j'ai pu connaître.

Je vous présente au nom de l'équipe municipale et en mon nom personnel, mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année, qu'elle soit riche d'optimisme, ce moteur indispensable pour construire les projets collectifs ou à titre personnel.

Que 2020 soit porteur de promesses de bonheur, d'une bonne santé et de réussite pour vous tous.

Une humanité en paix n'est pas une utopie irréalisable il nous faut juste la réaliser !

Interprétation de Théodore MONOD, scientifique

Bien Cordialement,

Le Maire, Christelle BAYLOT



Un COMPOSTEUR PARTAGÉ pour les habitants de VIEILLE BRIOUDE !

Sur la commune de VIEILLE BRIOUDE, 36 % des foyers pratiquent déjà le compostage individuel. Afin de rendre cette pratique accessible à tous, un premier composteur partagé va prochainement être mis en place sur votre commune, Place de l'Eglise. Une réunion publique a eu lieu le 22 NOVEMBRE 2019.

Grâce au compostage, 30 % du poids de nos poubelles grises, soit 86 kg par an et par habitant, peuvent ainsi être détournés.

Dès 2023, les déchets organiques ne devront plus être jetés dans les ordures ménagères.

Vous êtes prêts, COMPOSTEZ !



PHOTO A REMPLACER PAR LE COMPOSTEUR DE VIEILLE BRIOUDE

Les personnes intéressées par le compostage partagé sont invitées à se faire connaître auprès de la Mairie de VIEILLE BRIOUDE afin d'obtenir les consignes et le matériel nécessaire à la bonne utilisation du composteur.

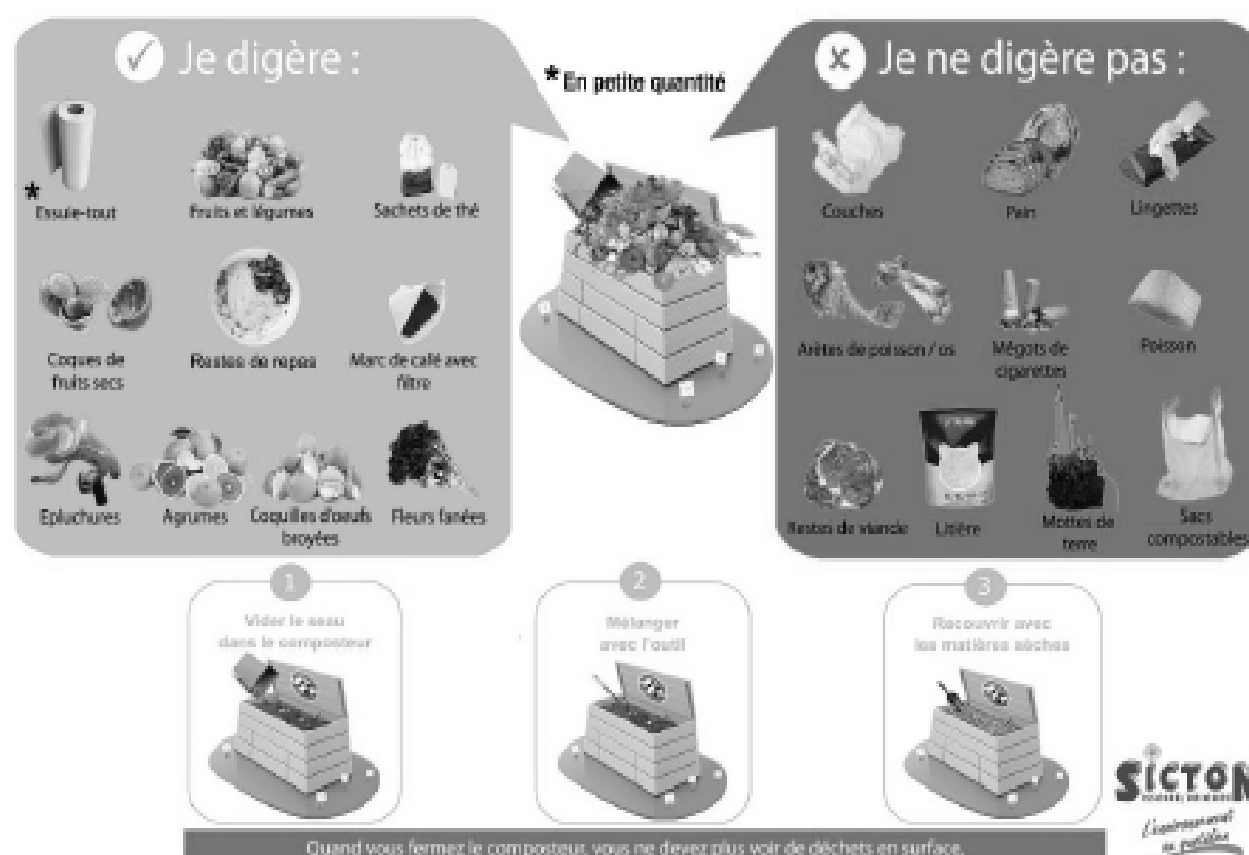
1 an de COMPOSTAGE à l'école de VIEILLE BRIOUDE !

Il y a 1 an, l'école de VIEILLE BRIOUDE se lançait dans un projet de compostage et accueillait un composteur au sein de son établissement.

Début juillet, la première cellule du composteur a été vidée, criblée et le compost obtenu a été distribué aux élèves.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prévoit de prendre contact prochainement avec l'école afin d'effectuer de nouvelles pesées pour évaluer l'impact des actions anti-gaspillage mises en place sur une année.

Le COMPOSTEUR, comment ça marche ?





CRÈCHES ■

À Bébé Ficelle

Gérée par l'association Brin de Ficelle avec le soutien de la CCBSA, la Halte-garderie Bébé Ficelle peut accueillir jusqu'à 10 enfants, dans un cadre idéal pour leur socialisation.

Ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 18h00, la Halte-garderie Bébé Ficelle est parfaitement adaptée pour vous proposer un accueil à temps partiel, afin de préparer votre enfant à la vie en collectivité ou pour avoir du temps personnel.

Infos : Halte-garderie Bébé Ficelle

Association Brin de Ficelle – Fontannes
04.71.74.33.94 / www.brindeficelle.fr

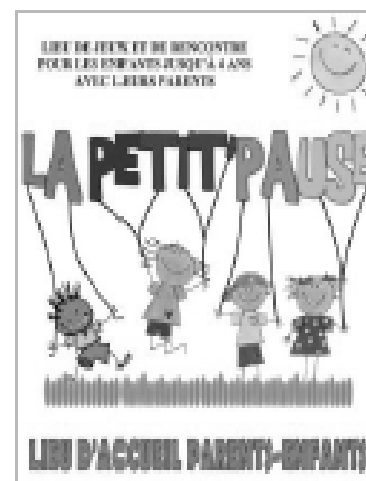
LA PETIT' PAUSE ■ Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Être parent

La Petit' Pause est ouverte les vendredis de 15h00 à 18h00, à tous les enfants de 2 mois ½ à 4 ans et leurs parents. Pour jouer, rencontrer d'autres enfants et d'autres parents ou se détendre un moment, les accueillantes, spécialistes de la petite enfance, sont à votre écoute.

A la Petit' Pause, on peut parler de ses interrogations comme de ses joies, de l'alimentation, du sommeil, des premières dents, ...

Située Place Grégoire de Tours à Brioude, l'entrée est libre et gratuite, pour tous.



Infos au 04.71.50.89.10 ou jeunesse@cc-brivadois.fr

Les activités socio-éducatives

ECOLE ■ Les Accueils Périscolaires

Des accueils pour tous

Tout enfant de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne bénéficie dans son école d'un accueil périscolaire le matin, à midi et le soir.

Près de 60 animateurs, tous diplômés, œuvrent au quotidien pour assurer la prise en charge des enfants. Une équipe de direction garantit l'encadrement et le fonctionnement général.

Des activités sont proposées tous les jours, pour favoriser la créativité et l'implication des enfants. Elles varient tout au long de l'année et sont choisies par rapport aux événements, aux envies des enfants, à la météo : sport, jeux de société, activités manuelles.

Des ateliers sont également proposés une fois par semaine avec des intervenants extérieurs et des associations locales : Arts du cirque, Ateliers Photo, Mosaïque, Paléontologie, Cuisine, Zumba Kids, Découverte du patrimoine, Ludothèque, Contes, Éveil musical, Théâtre, Éveil à l'environnement, ...

"Un Fruit Pour La Récré" : pour promouvoir l'équilibre alimentaire, des fruits frais sont distribués un jour par semaine au goûter dans tous les accueils, accompagnés régulièrement d'une animation sur l'éducation au goût et à l'alimentation.

Les tarifs des Accueils Périscolaires sont les mêmes partout : entre 0,70€ et 4,00€ par semaine, selon les revenus.

Ce tarif est majoré de 50% pour les résidents extra-communautaires.



Pour plus d'information :

CC Brioude Sud Auvergne / 04.71.50.89.10 / jeunesse@cc-brivadois.fr



ADOLESCENTS ■ L'Accueil de Loisirs ADO.COM

Par et pour les ados

Ado.Com est un Accueil de Loisirs réservé aux jeunes de 11 à 17 ans, pour se réunir avec d'autres ados, faire des activités diverses et variées, trouver des personnes avec lesquelles discuter de tous types de sujets (sorties, activités, ...).

Ado.Com est ouvert les mercredis et pendant les vacances avec des programmes définis en commun, pour être adaptés aux goûts de chacun. De nombreuses activités, des camps et des bivouacs sont proposés, principalement pendant les périodes de vacances : canoë, quad, tir à l'arc, tyrolienne, équitation, tennis, piscine, paintball, rando, jetski, journées à Walibi, au Pal, à la mer, Stage ski, ...

Des temps en commun avec les Ados de Fontannes et d'ailleurs sont également prévus, pour des activités exceptionnelles.

Ado.Com est ouvert en période scolaire le mercredi, de 14h00 à 18h00, et pendant toutes les vacances du lundi au vendredi, de 14h00 à 18h00. Des journées complètes sont parfois proposées, en fonction des activités.

Infos : 04.71.50.28.59 ou [adocom brioude](https://www.facebook.com/adocom.brioude)



CENTRES DE LOISIRS ■ *Brin de Ficelle – Léo Lagrange – Champ Pointu*

Des loisirs pour les enfants

La Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne soutient financièrement les Accueils de Loisirs Brin de Ficelle à Fontannes, Léo Lagrange à Brioude, Champ Pointu à Lortanges, ainsi que le Centre social Déclic de Brioude.

Toute l'année, ces associations accueillent les enfants dès l'âge de 3 ans, les mercredis et les vacances scolaires, à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas.

Les journées à l'Accueil de Loisirs proposent toutes sortes d'activités et sont organisées en tenant compte des groupes d'âge (3-5 ans / 6-9 / 10-12) et des rythmes biologiques de l'enfant. Pendant les vacances, des thèmes sont définis à la journée ou à la semaine. Des sorties, des échanges, des projets sont proposés, en fonction des besoins et des envies des enfants.

Des mini-séjours, voire des veillées, sont également organisés à proximité des centres pour une découverte en toute sérénité. Avec DECLIC et "Bouge Tes Vacances", les enfants peuvent découvrir diverses activités sportives, culturelles et artistiques à l'occasion de la première semaine de chaque période de vacances.

Pour plus d'information :

Brin de Ficelle
Fontannes
Tél. 04.71.74.33.94
www.brindeficelle.fr

Léo Lagrange
Brioude et Saint-Beauzire
Tél. 04.71.50.16.80
accueilde Loisirs-brioude-sbeauzire.org

Champ Pointu
Lortanges
Tél. : 04.71.76.97.55
champ.pointu@wanadoo.fr

DECLIC
Brioude
Tél. 04.71.74.58.10
www.declic-animation.fr

Grâce au soutien de la Communauté de Communes, les familles bénéficient d'un tarif préférentiel "CCBSA".

Infos au 04.71.50.89.10 ou jeunesse@cc-brivadois.fr

CAMPS ET COLONIES ■ *Les "Bons Vacances"*

Destination Vacances

La Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne vous apporte une aide de 3,60€ à 4,80€ par jour pour tout séjour de votre enfant en colonie ou en camp, quelle que soit la destination.

Infos au 04.71.50.89.10 ou jeunesse@cc-brivadois.fr

Les services à la personne

TRANSPORT À LA DEMANDE ■ *COLIBRI*

Tel un colibri ...

COLIBRI est un service de Transport à la Demande qui fonctionne du lundi au samedi pour tous les résidents de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne âgés de plus de 16 ans, désirant se déplacer sur et autour du territoire de la CCBSA.

Après un simple appel téléphonique pour s'inscrire et fournir un justificatif de domicile, vous recevez en retour 4 tickets-transport par mois.

Ensuite, pour avoir un taxi, vous appelez la Communauté de Communes du Brivadois au 04.71.50.89.10 au plus tard la veille avant 11h30. Les courses du lundi et du samedi doivent être réservées avant le vendredi à 11h30. Vous fixez l'heure et le lieu de départ, l'heure et le lieu d'arrivée, ainsi qu'un éventuel trajet retour.

Lorsque le taxi vous prend en charge, vous lui donnez un ticket ainsi que 3€ pour chaque trajet. La CC Brioude Sud Auvergne prend à sa charge le reste de la dépense.

Des trajets hors Communauté de Communes sont également possibles, depuis certaines communes à destination de Massiac, Vergongheon, Lempdes sur Allagnon et Paulhaguet. Le ticket modérateur est alors fixé à 5€.

Quel que soit le trajet, les éventuels surcoûts liés aux soirs, aux nuits, aux jours fériés, ... restent à votre charge.

Infos au 04.71.50.89.10 ou accueil@cc-brivadois.fr





PORTAGE DE REPAS À DOMICILE ■

À domicile, du lundi au dimanche

Le portage des repas a été mis en place pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en difficulté, en leur permettant de conserver leur autonomie et un lien social avec l'extérieur.

Les repas sont préparés à partir de produits frais et les menus sont diversifiés et adaptés aux différents régimes.

Plusieurs choix sont toujours proposés, correspondant à un repas complet. Sur simple demande, un potage, le pain, une boisson et une dosette de café sont ajoutés gratuitement.

Pour l'inscription, un simple appel téléphonique à la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne suffit et il est possible de mettre en place le portage de repas pour un seul jour, quelques jours dans la semaine ou pour tous les jours.

La livraison s'effectue dans la matinée, du lundi au samedi



(livraison du repas du dimanche avec celui du samedi).

Les tarifs sont déterminés par vos revenus et varient entre 5,50€ et 8,50€.

Infos au 04.71.50.89.10 ou accueil@cc-brivadois.fr

TÉLÉ-ASSISTANCE ■ La CCB avec FILIEN

24h/24 – 7j/7

La téléassistance vous permet, grâce à un bracelet ou un médaillon, d'être relié 24h/24 et 7 jours/7 à un plateau d'écoute.

Où que vous soyez, dans la maison, le jardin, le jour ou la nuit, une simple pression sur le bouton de l'émetteur et une opératrice est à votre écoute, prête à déclencher les secours si besoin.



Pour l'inscription, un simple appel téléphonique à la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne suffit. Vous fournissez les numéros de téléphone de 3 intervenants (famille, voisins, proches, ...), vous précisez si vous préférez un médaillon ou un bracelet et si vous avez internet.

L'installation, ainsi que les frais de dossier, sont pris en charge par la Communauté de Communes. La pose de l'appareil est réalisée gratuitement à votre domicile par la Mairie de votre Commune.

Le tarif varie en fonction de vos revenus, entre 16,50€ et 21,00€ par mois hors option. Des aides financières peuvent être accordées sous certaines conditions par le Conseil Départemental ou certaines mutuelles.

Infos au 04.71.50.89.10 ou accueil@cc-brivadois.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE ■ Plan



CCBSA

Place de Paris
43100 Brioude

04 71 50 89 10

accueil@cc-brivadois.fr



L
E
S

S
E
R
V
I
C
E
S

E
X
T
E
R
I
E
U
R
S



L
E
S

S
E
R
V
I
C
E
S

E
X
T
E
R
I
E
U
R
S

Pour mieux respirer
NE BRÛLEZ PAS
vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !



Information et recommandations à l'attention des particuliers





Le brûlage à l'air libre des déchets verts, *c'est interdit !*



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution**.

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de

450 €

peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).





Ne brûlez plus vos déchets verts, *valorisez les !*

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs.

Renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile.

LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région**. Ainsi, 99 % de la population est desservie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : www.sinoe.org



LE SAVIEZ-VOUS ?



En France, la mauvaise qualité de l'air...



- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
 - réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
 - est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.
- Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.



et l'entretien du jardin pour un particulier :



génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.



En matière d'émissions de particules fines :



=



=



14 000 km parcourus par une voiture **essence récente**

13 000 km parcourus par une voiture **essence ancienne**

13 000 km parcourus par une voiture **diesel récente**

1 800 km parcourus par une voiture **diesel ancienne**

50 kg
de végétaux
brûlés à l'air
libre, (environ
5 sacs de 60 l
de déchets
verts)

3 semaines de chauffage
d'une maison équipée
d'une chaudière au bois
performante

3 jours de chauffage
d'une maison équipée
d'une chaudière au bois
peu performante type
foyer ouvert



UN CONTACT NUMÉRIQUE 7J/7 ET 24H24

Depuis début 2018, la brigade numérique a été mise en place par la Gendarmerie Nationale. Plusieurs militaires, implantés à RENNES, sont là pour répondre à toutes vos interrogations (questions de sécurité du quotidien, renseignements, conseils de prévention...), via une plateforme numérique ouverte 24h/24 et 7j/7

Ma gendarmerie en ligne est accessible par les canaux suivants :

→ via un chat sur la page www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique,

→ via Facebook Messenger (www.facebook.com/gendarmerienationale, NB : s'il est raccordé à la BNUM mettre la page Facebook du GGD local, par exemple www.facebook.com/gendarmeriedesyvelines)

→ via les messages privés Twitter (@gendarmerie NB : s'il est raccordé à la BNUM mettre le compte Twitter du GGD local, par exemple @gendarmerie_69)

Un triple objectif

RENSEIGNER

Apporter des réponses à l'usager dans tous les domaines :

Journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne, armes, Code de la route, procurations, environnement,.....

PRÉVENIR

Aider et informer sur de nombreuses thématiques :

harcèlement, violences sexuelles ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique juniors et seniors, drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation

ORIENTER

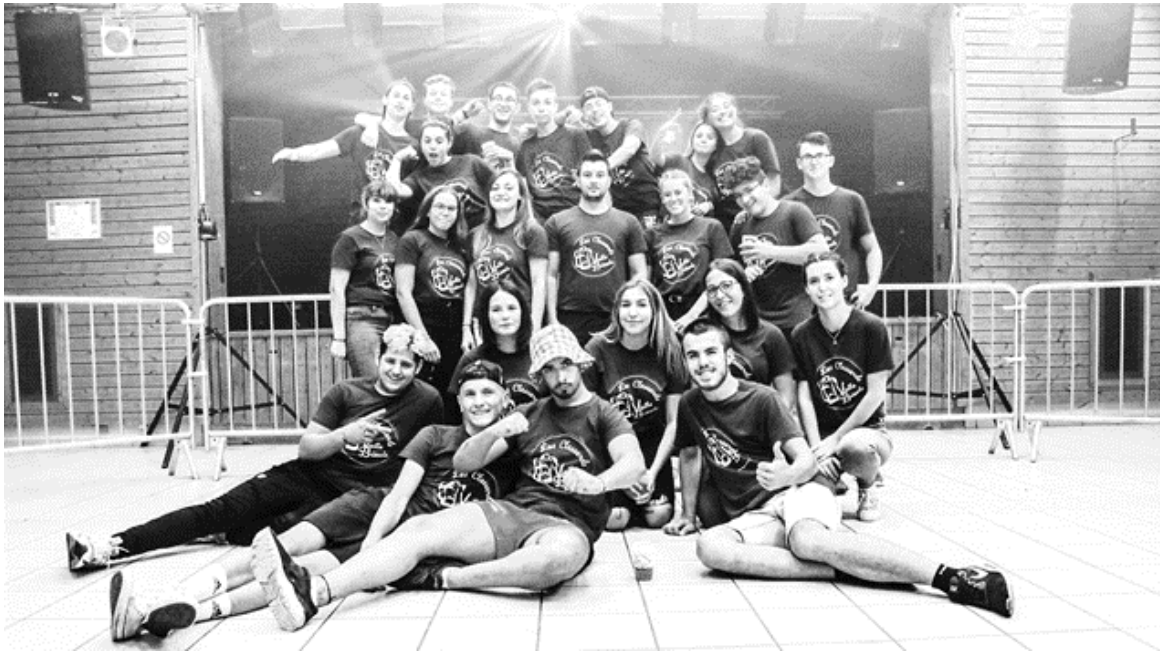
Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices, accompagner vers les services nationaux ou territoriaux.

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique est également accessible en flashant ce QR code :



LES CLASSARDS

Les Classards vous disent merci !



Les 26, 27, 28 juillet riment avec Fête de la Sainte-Anne à Vieille-Brioude. C'est donc avec beaucoup de joie et de rigolade, malgré de bonnes averses de pluie, que cette fête s'est déroulée. Le vendredi soir, notre bal années 80' a réuni sur la piste petits et grands. Le samedi, même si le feu d'artifice n'a pas pu être tiré, beaucoup de personnes ont répondu présent pour danser toute la nuit. Dimanche, le soleil revenu, place à l'apéro ventrimousse, qui réunit toujours autant les générations. Nous tenons à vous remercier très chaleureusement pour l'accueil que vous nous avez réservé tout au long de notre semaine d'aubades et pour votre partici-

pation lors de la Fête de la Sainte-Anne que nous aimons tant.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui nous soutiennent tout au long de l'année, qui nous ont chaleureusement accueillis durant la semaine d'Aubades. Et plus particulièrement la Mairie qui grâce à son aide nous permet de réaliser de jolies manifestations.

Pour finir, nous profitons de ce mot pour inviter tous les jeunes de la commune âgés de 16 à 20 ans à rejoindre l'association des Classards de Vieille-Brioude. Nous comptons sur vous pour l'année prochaine.

Le Président

Contact : lesclassardsdevieillebrioude@gmail.com / 06-71-50-48-53

FAMILLES RURALES

Familles Rurales vous propose un vrai panel d'activités sur la commune

- Vous voulez faire du sport, vous défouler ou au contraire vous détendre, vous relaxer
- Vous souhaitez échanger et faire des rencontres sympathiques
- Vous désirez connaître d'autres habitants de la commune ou des communes avoisinantes

MARCHE

BALADE

MARDI 13h45

RDV Place de la Mairie

Circuits variés



GYM PILATES

Salle polyvalente

LUNDI 10h00-11h00

LUNDI 11h15-12h15

VENDREDI 9h45-10h45

VENDREDI 11h00-12h00



GYM TONIC

STRETCHING

JEUDI 19h30-20h30

Salle polyvalente



ZUMBA

JEUDI

20h30-21h30

Salle polyvalente



GARUDA

NATURE

1 ou 2 LUNDIS/mois 16h-17h

Plage de la Roche Dragon

Tous nos cours sont encadrés par des professionnelles du sport, diplômées et expérimentées qui vous aident, vous accompagnent et vous conseillent tout au long de l'année.



ASSOCIATION
DE VIEILLE-BRIOUDE

CONTACT

06 32 18 85 73

afr.vieillebrioude@gmail.com

Adhésion déductible des impôts

Matériel fourni **gratuitement** par l'association
(tapis, ballons,...)

L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

TEMPS DANSE



Le bureau, pour tout renseignement :

Président : Denis Portal

Trésorière : Magali Chaduc

Secrétaire : Nicole Jarlier

Voulez-vous danser...

TEMPS DANSE a fait sa rentrée 2019/2020 le 10 septembre à 19h. On danse à tout âge et tout le monde peut venir même sans avoir de partenaire.

Tous les mardis soir, à la salle polyvalente de Vieille-Brioude, Christian NACHET professeur diplômé de danse, encadre les cours. Une large palette de danses dans tous les registres est enseignée : *Chacha, Fox-trot, Rock et danses en ligne*.

L'Association propose quatre cours de danse dans une ambiance chaleureuse et amicale pour découvrir, apprendre ou se perfectionner en danses : 19h-19h45 : rock 1^{er} cours ; 19h45-20h45 : danse de salon ; 20h45-21h30 : danse en ligne ; 21h30-22h15 : rock 2^{ème} cours. Les danseurs ont le plaisir de danser et de partager des moments de convivialité et d'échanges. Dans la danse, tout est bénéfique à la santé : bon pour le moral, l'endurance et la mémoire.

Un petit retour sur la saison dernière ; la galette du 26 janvier et la soirée « guinguette » du 30 mars ont été de sympathiques moments. Puis début juillet, une marche en matinée suivie d'un repas à Domeyrat ont clôturé l'année.

Venez nous rejoindre, même en cours d'année, premier cours gratuit.



ROUES LIBRES – LE BIEN-ETRE ACTIF

L'Association Roues Libres-Le Bien-Etre Actif se partage avec un égal bonheur entre les loisirs mécaniques et les activités sportives de gym Pilâtes. Ces dernières rencontrant chaque année de plus en plus de succès, le Bien Etre-Actif, dès la rentrée de septembre, a ajouté des heures de cours supplémentaires le lundi de 16 h à 17 h dans le cadre de l'Aquabulle. Les cours sont dispensés par un coach diplômé d'Etat et UFOLEP ainsi qu'ADPS. Bien entendu, les ateliers de massage Do-In sont reconduits à des dates précisées en cours d'année.

Les cours sont assurés tous les jeudis, de 9 h à 10 h, de 10 h 05 à 11h 05, de 11 h 15 à 12 h 15 pour la matinée, ainsi que de 14 h à 15 h et de 15 h 10 à 16 h 15 l'après-midi.

Nouveauté : les lundis de 16 h à 17 h à l'Aquabulle et de 17 h 30 à 18 h 30 à Lavaudieu.

Très appréciée, la sortie thalasso aura lieu comme chaque année, fin mai et des intervenants professionnels du milieu médical et du bien-être seront invités en cours d'année à participer à des conférences-débat ouvertes aux adhérents de l'Association.

Au programme : kiné-ostéopathe, médecin généraliste et nutritionniste, ainsi que praticien balnéologue, docteur en pharmacie-herboriste. Sans oublier des démonstrations des bienfaits des huiles essentielles et des vertus des pierres, ainsi que des conseils d'esthétique et soins olfactifs dispensés par une professionnelle. Toutes ces activités sont comprises dans l'adhésion.

Dans le cadre des «loisirs mécaniques », l'Association « Roues Libres-Le Bien-Etre Actif » organisera, le 5 avril 2020, la 5e randonnée des « Toujours Verts », réservée aux 4x4 vintage, et prépare pour le 19 juillet, le traditionnel rassemblement des « Congés Payés » ouvert aux véhicules construits avant 1940. Deux manifestations qui font connaître Vieille-Brioude à travers la presse spécialisée nationale !



Par ailleurs, Roues Libres a été choisie pour assurer la présentation des véhicules participant aux Charade Classic, sur le mythique circuit de Charade, près de Clermont-Ferrand et l'association est également impliquée dans l'organisation du nouveau musée « La Virée d'Antan » à Brassac.

ROUES LIBRES-LE BIEN-ETRE ACTIF Mairie de Vieille-Brioude tél : 07 86 96 57 58

L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

JUMELAGE



Initialement prévue le 1/02, notre assemblée générale a eu lieu le 22/02, reportée pour cause de grippe de la présidente, promis l'an prochain elle sera vaccinée de gré ou de force!!!!
Le bureau a été reconstitué en raison de la démission de notre Vice Président Jean-Claude Tixier ; qu'il soit ici remercié pour son implication et sa présence active lors de toutes nos manifestations.....

Bureau : Michèle Roche-Présidente, Marie-Jo Moreira-Lopes Vice Présidente, Blandine Allezard-Secrétaire, Elisa Avelar-Secrétaire Adjointe, Alain Lhomenède-Trésorier, Daniel Romain-Trésorier Adjoint, Maurice Auzat-Membre du CA et Jacques Avelar-Membre du CA

La première manifestation de l'année, le concours de belote a connu une bonne participation : 48 Doublettes se sont affrontées dans une bonne ambiance autour du traditionnel vin chaud.

Nous avons participé activement au repas des associations organisé par le Comité des Fêtes le 18/05; un bon moment de convivialité et d'échanges, qui permet de se connaître et de développer la solidarité dans les organisations de nos différentes manifestations. Nous avons reçu nos jumeaux le week-end du 22 et 23/06. Cette année, ils sont venus nombreux (21 personnes). Après un copieux apéritif et l'échange des cadeaux entre les municipalités, nous nous sommes attablés pour déguster un succulent menu concocté par notre chef Denis accompagné de ses aides de camp : Maurice, Alain, Rachel, Armelle, Paulette, Martine et sûrement quelques autres.

La déco et l'installation de la Salle avait été réalisé par l'équipe des filles autour de notre nouvelle Vice Présidente. Ensuite, nous sommes sortis rejoindre les habitants du village qui s'étaient réunis autour du feu de la Saint Jean pour la mise à feu !!!! Les préposés à la décoration cette année étaient, Daniel Romain, Jacques, Pierrot,... La passion du vélo et le tour de France les avaient bien inspiré.....Des débats ont eu lieu pour décider de savoir si on brûlait le « bonhomme en jaune ». Finalement la tradition l'a emporté, tout a été brûlé.

Le lendemain de bonne heure et de bonne humeur, nous sommes partis pour une ballade cantalienne; matin visite du Musée de l'Agriculture à Coltines, puis notre car nous a conduit un peu plus haut sur le Col de Prat de Bouc où nous attendait un repas typiquement auvergnat. Une ambiance chaleureuse et festive s'est installée dans le buron dès notre arrivée! Il faut dire que nous avions notre musicien et que chacun a volontiers participé à l'animation. Le programme était chargé et après la remise des cadeaux à chaque portionnaires nous avons repris la route pour rejoindre la Station du Lioran. Nous sommes tous montés dans la benne du téléphérique qui nous a conduit en haut du Plomb du cantal. Sous un ciel sans nuage et sans un souffle de vent (et là haut c'est rare!!!) nous avons terminé l'ascension pour faire découvrir à nos invités des paysages grandioses. Certains sont repartis le soir même pour Portiragnes, d'autres ont prolongé le séjour jusqu'au lundi...Chacun s'est accordé à dire que ce fut une belle fête de jumelage. En Octobre, 11 adhérents sont descendus pour la fête des Vendanges et la sortie à Cordes sur Ciel, un bel échange avec la dégustation du chocolat, un bon souvenir pour nos papilles....



Notre concours de belote aura lieu le 19/01/20.

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le 28/02/20, nous sommes actuellement 35 adhérents, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Petits et grands jeunes et moins jeunes vous êtes bienvenus pour faire profiter notre jumelage de vos idées

Bonne fêtes de fin d'année à tous.

La Présidente Michèle Roche

G.M.D

L'association G.M.D propose un panel d'activités autour de la gym :

- gym tonique le mercredi de 19h 30 à 20 h30
- gym douce / prévention santé le jeudi de 16h15 à 17h15

Ces deux cours ont lieu à la salle polyvalente de Vieille-Brioude.

L'Association propose également des activités autour de la marche :

- marche nordique le lundi de 18h15 à 19h15
- marche nordique le jeudi de 18h15 à 20h00
- un cours de march'activ est prévu du 15 mars au 15 juin

Pour tous renseignements : 06.40.50.91.12 ou 06.41.75.97.32

L'association remercie toutes les personnes qui ont répondu présentes le samedi 6 juillet 2019 à l'occasion de l'organisation de la marche de nuit et qui participent au succès de cet événement.

Merci aux bénévoles alliés oh combien précieux !

Merci au établissement Carrefour qui ont offert la cafetière gagnée par Monsieur Mége.

L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

E.V.B

Une fin de saison marquée par le départ de Christophe Bailleux.

En préambule de notre petit article nous souhaitons remercier très sincèrement Christophe Bailleux pour ses 7 ans de bons et loyaux services que ce soit sur le terrain et en dehors. Il a participé activement au bureau en occupant la place de vice président. Bonne continuation à lui dans ses projets. Pierre Boisserie l'a remplacé à son poste, merci à lui pour son retour au bureau de l'EVB.

Pour les seniors la saison se termine en demi-teinte il a manqué encore du sérieux pour pouvoir prétendre atteindre le niveau supérieur. L'EVB (espérance Vieille-Brioude—club de foot) termine à la 6ème place pour cette saison 2018-2019.

La saison 2019-2020 a bien attaqué; que ce soit niveau du championnat ou niveau de la coupe de Haute Loire. On espère que la saison va se dérouler dans une bonne dynamique.

Les féminines elles ont terminé leur troisième année avec une deuxième place en poule promotion. Une deuxième place qui récompense leur sérieux tout au long de l'année.

Néanmoins des regrets restent, notamment la prise de la première place qui leur échappe lors de la dernière journée.

Elles ont entamé leur quatrième année avec Jean-Luc Issartel qui commence sa deuxième saison avec elles. Nicolas Mosnier arrête le coaching après 3 années de bons et loyaux services.

Trois dates sont à retenir dans les mois qui arrivent :



-Samedi 30 novembre et Dimanche 1er Décembre ca sera la traditionnelle tournée des calendriers

-Dimanche 12 Janvier repas tripes

-Samedi 8 Février Aligot Saucisses avec orchestre pour fêter les 50 ans du club .

Nous remercions la commune pour la généreuse subvention annuelle ainsi que les sponsors qui nous aident chaque année. Nous remercions également tous les habitants de la commune qui nous accueillent chaleureusement chaque année.

HATHA YOGA

Rentrée tonique pour Hatha Yoga !

Les cours ont repris le 16 septembre avec un nombre d'adhérents en forte augmentation.

Depuis trois ans c'est Jean-Claude GILLES, diplômé de l'Ecole de Lyon, qui encadre les cours.

Le yoga n'exige ni condition d'âge ni condition physique ; pratique qui unit le corps physique avec le mental, associée à la respiration, détente assurée ! les postures, les postures de compensation se succèdent et en dernier la relaxation.

Le yoga vise à ouvrir nos chakras (centres d'énergie).

Les cours ont lieu de 19h à 21h le lundi à la salle polyvalente.

Contacts : 04 71 76 41 07



L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S



COMITE DES FETES

Cette année, un nouveau président a été élu à la tête du Comité des fêtes. Le bureau est ainsi constitué : Président => Bruno MAIRE, Vice Président => Jérôme CHARRET (Responsable location gros matériel), Trésorier => Olivier TIXIER, Secrétaire => Gisèle PAUC (Responsable location vaisselle)

Les membres actifs sont => Annick, Stéphanie, Gilles, Olivier et Lilian.

Tout au long de l'année, le comité des fêtes, seul et parfois en collaboration avec d'autres associations, organise des manifestations diverses, et propose du matériel en location. (www.vieille-brioude.fr – Onglet pratique)

Nous accueillons volontiers toute personne qui veut s'investir dans l'animation de la commune.

Dimanche 3 février : Concours de belote.

Vendredi 15 mars : Conférence sur les greffes et dons d'organes, avec la collaboration du Musée de la vigne et du comité de jumelage. Une centaine de personnes ont écouté les témoignages poignants de Georges FONTON et d'autres greffés de l'association France ADOT 43 avant de se retrouver autour du verre de l'amitié.

Samedi 18 mai : Repas des associations. Un merci spécial aux personnes qui ont cuisiné une multitude d'amuses bouches et à tous ceux qui nous ont aidé à faire d'un succès cette soirée.

Samedi 7 juillet : Vide grenier. En raison du passage de Romain BARDET et sa bande sur le pont de Vieille Brioude le 14 juillet, nous avons du décaler notre traditionnel vide grenier au 7 juillet.

Fêtes de la Sainte-Anne. Repas champêtre suivi d'un bal musette gratuit.

Nouveauté 2019. Vendredi 19 septembre : Apéro-Concert. En étroite collaboration avec la municipalité, nous avons organisé un Apéro-Concert autour du feu d'artifice de la Sainte-Anne. Ce fut une soirée conviviale et intergénérationnelle où chacun a passé un agréable moment.

Merci aux agents municipaux pour leurs aides précieuses.

Dimanche 13 octobre : Vide grenier. En partenariat avec le Musée de la vigne et Pied de vigne

Dimanche 15 décembre : Spectacle de Noël. Pour tous les enfants de la commune avec la visite du Père Noël.

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BELLE ANNEE 2020

FAITE DE BONHEUR, DE SANTE ET LA REUSSITE DE TOUS VOS PROJETS

CHORALE : « Les Balladins du Ceroux »

La chorale est très dynamique. En 2019, elle a enregistré 34 adhésions, accueilli de nouveaux choristes et été très active.

Nous avons changé de bureau au mois de mars et nous avons réalisé les projets décidés auparavant.

- **22 mars 2019** : Concert avec la chorale du Cendre à la salle polyvalente suivie d'un buffet.

7 avril 2019 : Concert au Puy en Velay avec les Aînés dans le cadre de la journée de l'autisme . Le bénéfice reversé à une ou des associations a été de 300€.

12 mai 2019 : Randonnée musicale sur la commune de Lavaudieu suivie d'un concert à l'église de Lavaudieu.

15 Juin 2019 : Concert à l'église de Vieille-Brioude. Les choristes de la chorale « La Marsilia » de Portiragnes n'ont pas pu venir. Cet échange se serait fait dans le cadre du jumelage entre Vieille-Brioude et Portiragnes.

22 juin 2019 : Concert au Cendre suivi d'un buffet.

28-29 septembre 2019 : week-end à Valcivières avec au programme : répétition, randonnée et répétition publique.

5 octobre 2019 : Concert à Corent avec les Aînés de Vic le Comte.

Un concert est prévu le 15 décembre certainement à Paulhaguet.

Pour l'année 2020, deux concerts sont d'ores et déjà prévus à Vieille-Brioude le 30 mai et le 19 septembre, le week-end de travail sera renouvelé et des échanges sont prévus avec des chorales, peut-être une chorale de Nice.

Si vous voulez passer un moment convivial et détendu tout en travaillant vous pouvez nous rejoindre.

Nous rappelons que les répétitions ont lieu, sous la direction du chef de chœur Sédric Baujard, le mardi de 20h à 22h dans la petite salle adjacente à la salle polyvalente.

Légende photo : **Concert du 22 mars avec la chorale du Cendre**



L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

A LA RECREMANUELLE

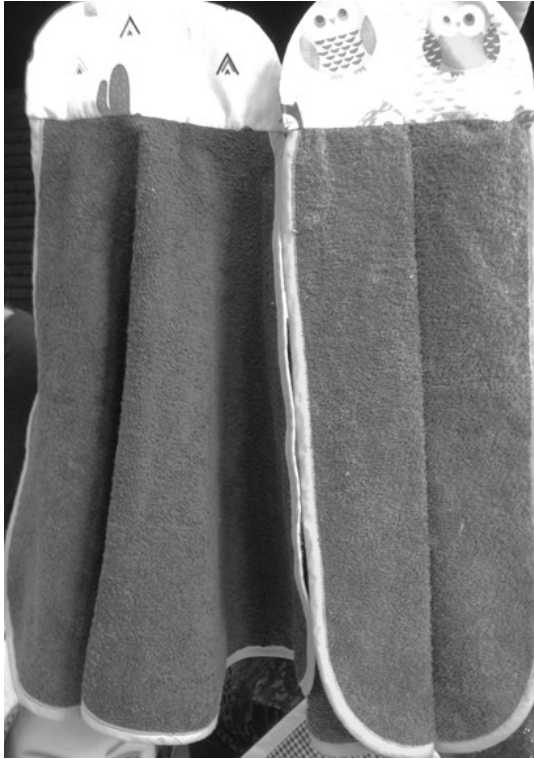


Les activités de l'Association ont repris fin septembre le jeudi de 18 h à 20 h.

Au cours de l'année, nous avons fait beaucoup de couture à savoir confection d'essuies mains, de serviettes éponges, de trousses toilette, de tablier de cuisine et maniques, etc ...

En février, l'atelier enfants a rencontré beaucoup de succès. 15 participants ont réalisé un joli coussin pour leur chambre. Tous étaient ravis d'avoir passé un bon après midi suivi d'un goûter.

En avril nous avons participé au marché printanier avec beaucoup de succès.



Pour cette nouvelle année, nous envisageons de faire du cartonnage – un peu de couture – du papier mâché, etc.

Nous ferons probablement un atelier enfant pendant les vacances de NOEL.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous êtes intéressée, vous serez les bienvenues.



Contact :

06.68.81.13.18 ou 06.49.95.45.39

COSTE CREW VTT



Née il y a quelques années, le Coste Crew VTT a pour but de promouvoir le VTT de descente dans notre belle région.

Le Coste Crew VTT aide le Team TC Concept qui participe aux coupes régionales et nationales avec d'excellents résultats comme ceux de Nathan Pontvianne qui termine 4^{ème} de la coupe de France et 1^{er} au classement AURA.

Le club organise la Brioude DH Cup depuis 3ans. Cette course a réuni cette année plus de 300 pilotes dont la participation de plusieurs descendeurs de renommée mondiale français à l'image des frères Pierron ou de Marine Cabirou mais aussi des étrangers.

La Brioude DH Cup est un succès grâce aux 80 bénévoles présents avant, pendant et après l'événement mais aussi grâce aux partenaires et à la commune.

C'est avec un grand plaisir que le Coste Crew VTT vous annonce que la Brioude DH Cup 2020 aura de nouveau lieu pour la 4^{ème} année début Mars 2020 et vous convie à venir assister au spectacle et à encourager tous ces pilotes.

COSTE CREW VTT

Contacts :

Maxime Chanel : 0608925861

Corinne Chanel : 0642132663

Coralie Gerenton : 0688760477

L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S



LE CLUB SAINTE ANNE - GENERATION MOUVEMENT

À la suite de l’AG du 5 janvier la composition du bureau a été un peu modifiée

PRÉSIDENTE	Annie LEYRE	VICE PRÉSIDENT	Roger BAILLEUX
TRÉSORIÈRE	Bernadette CAULE	TRÉSORIÈRE ADJOINTE	Suzanne CHANTEL
SECRÉTAIRE	Jeannine ROCHE	SECRÉTAIRE ADJOINTE	Bernadette BELMONT

MEMBRES Geneviève BERTHON, Marcelle CHAUCHAT, Roger CHAUCHAT, Marcel MOUCHET

Fidèle à ses habitudes le club Ste Anne continue à se réunir les mardis après-midi (et les vendredis AM en hiver) autour des jeux de sociétés ; Si les adhérents sont moins nombreux (65) qu’il y a quelques années, près de 30 personnes se retrouvent ainsi toutes les semaines voire deux fois par semaine pour jouer, discuter et partager un goûter dans la bonne humeur.

Les repas sont aussi très prisés que ce soit le repas chevreuil (grâce à la générosité de nos amis chasseurs et à notre cuisinier Alain) où le repas préparé par un traiteur , sans oublier la bûche de Noël ,où la presque totalité des adhérents participe ; vient aussi le pique-nique du mois de juillet au bord de la Senouire qui s’est étiré jusqu’à 20 heures tant il était difficile d’en partir

Les manifestations organisées connaissent toujours un très vif succès : loto, belote, thé dansant.

Les adhérents ont également eu l’occasion de participer à différentes manifestations organisées par générations mouvements du secteur ou de la fédération : concours de belote, de pétanque, journée de la forme, repas à Lavastrie, voyage à Marseille et ses environs, spectacle à Vals, etc. ...

Participation également aux manifestations de la commune : les volontaires du club ont fabriqué et servi 1300 amuse-bouche lors du repas des associations



PIED DE VIGNE



Né à l'initiative de Bernadette et Guy Bourleyre, le groupe réunit cet automne ses membres et anciens membres pour fêter ses 20 ans.
Grand merci à nos chaleureux et fidèles spectateurs.

En 2019:
Rencontre folklorique à Vieille-Brioude avec La Bourrée de Mende
Scène de la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand
Fête de Pinols (défilé)
Les marchés de l'été à Lavaudieu et Balsac
Foire à Montregard (près de Tence)
Fête de la Vigne à Vieille-Brioude

Nous avons accueilli deux nouveaux danseurs: Andrée et Claude

Début 2020: Rencontre folklorique le Dimanche 5 Avril (Rameaux)
Fête Rétro à Auzon le dimanche 19 Avril

Rendez-vous dans la bonne humeur les vendredis à la salle polyvalente à 20h30

Contacts : Ginette HOSTIER 06.98.14.71.71 pieddevigne.vb@gmail.com
Christine OLEON 04.71.50.15.69 ou 06.76.63.15.74

L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

1919 ... 2019



ANNEE 1919

NAISSANCES COMMUNE

09/01/1919 POURCHON Georgette, Henriette
 28/02/1919 OLIVAIN Angèle, Pauline
 12/04/1919 CHAUCHAT Jules, Elie
 15/04/1919 GRAPON Edouard, Albert
 09/05/1919 MOSNIER Lucien, Albert
 04/06/1919 TIXIER Albert, Claude, Eugène
 08/06/1919 CHAPAVEIRE Pauline, Marie
 11/09/1919 THEROND Eugène, René
 23/10/1919 EYNARD Pierre, Jean

MARIAGES

22/01/1919 MARQUET Achille, Pierre & DUPONT Louise, Catherine
 21/05/1919 TRIOULLIER François & VEDEL Maria, Jeanne, Germaine
 19/08/1919 SIBEAUD Romain, Isidore & TIVEYRAT Vitaline
 26/08/1919 CHANTEL Arthur & NOZIERE Angèle
 16/09/1919 THYVEIRAT Philippe, Jean & BOUCHET Léonie
 22/10/1919 LIBEYRE Joseph & BEAUREGARD Marie, Eulalie
 06/11/1919 PAGES Jean, Marie, Antonin & PAGES Jeanne
 08/11/1919 BOYER Vital, Zacharie & AUMARD Céline
 26/11/1919 ROUBY Ferdinand, Antoine & COUTEL Jeanne, Marie, Céline
 06/12/1919 RAMAIN Henri & PIC Marie-Louise
 16/12/1919 THUAIRE Jean, Henri, Vital & SENIQUETTE Anna

DECES

03/01/1919 PASTOREL Jean
 03/01/1919 POURCHON Vital
 04/01/1919 THOMAS épouse JOUVE Jeanne
 05/01/1919 JOUVE Andrée, Maria, Adrienne
 18/01/1919 GUIGNABERT Vitaline
 03/02/1919 RAMAIN François
 20/02/1919 ESCULIER Antoinette
 23/02/1919 OLIVAIN Gabriel
 07/03/1919 VERNIERE Jean
 11/03/1919 BAISSAT épouse CHAZELET Jeanne
 16/03/1919 TIXIER Pierre
 22/03/1919 MAZIN Jean
 13/04/1919 ESCULIER Basile
 Transcription du 14/04/1919 MPF* : 16/09/1918 JARLIER Charles, Robert
 Transcription du 14/04/1919 MPF* : 05/11/1918 PIC Jean-Louis
 26/04/1919 CHAUCHAT Jules, Elie
 01/05/1919 RAMAIN André
 Transcription du 01/05/1919 MPF* : 07/12/1918 JOUVE Jean
 23/05/1919 BOYER Jean
 02/06/1919 CHAZELLET épouse SABATIER Anne
 08/06/1919 BOULARAN Pierre
 17/06/1919 TOURETTE Martial
 17/06/1919 CHANTEL Annet
 25/06/1919 CROZEMARIE Martial
 08/07/1919 BOMPARD Jacques
 14/07/1919 CORNY épouse CHAUCHAT Marguerite
 24/07/1919 POURCHON épouse LEOTOING Françoise
 30/07/1919 POURCHON Georgette, Henriette
 31/07/1919 JOUVE Auguste
 30/08/1919 CHEVALIER Pierre
 Transcription du 29/09/1919 MPF* : 22/07/1918 PERRIN Gabriel, Marie, Joseph
 26/10/1919 CHAPAVEIRE Jean
 19/11/1919 LAZINIER Charles
 15/12/1919 FAUCOURBE Simon

* MPF = Mort pour la France

E
T
A
T
C
I
V
I
L



ANNEE 2019

NAISSANCES HORS COMMUNE

30/01/2019 MOJICA Elyana, Mia
 25/02/2019 ROCOPLAN - WITSCHGER Alma
 11/03/2019 CUBIZOLLES Liam
 20/03/2019 SOUBRY Lou, Chantale
 02/04/2019 DA SILVA Mila
 07/05/2019 VAZEILLE - BATHIARD Salomé
 31/05/2019 CUBIZOLLES Soren
 16/06/2019 FERRET Hayden
 05/08/2019 LOUVION Tiago
 18/08/2019 CARIOU Liora, Helen
 09/10/2019 VARONA Noham
 13/11/2019 ARBOGAST Eline

NAISSANCE COMMUNE

03/09/2019 LAVERGNE Hugo

MARIAGES

04/05/2019 VELLEAUD Pascal Didier Bernard & JOUAN Géraldine, Isabelle
 15/06/2019 CHANTEL Noémie & GARNY Nicolas
 29/06/2019 MARCHET Christophe, Dominique & ENGELVIN Laetitia
 06/07/2019 RIOL Julien, Roger, Patrick & CUBIZOLLES Marion
 24/08/2019 BOURG Emilie, Véronique & BELMONT Antoine, Olivier, Jean

TRANSCRIPTIONS DE DECES

10/02/2019 MATHIEU Roger, Ernest, Jean
 03/03/2019 MONTIN épouse CHAUVEL Mireille, Josiane
 13/06/2019 GILBERT épouse MOSNIER Françoise, Marie
 20/06/2019 CHASTAING Jean, Paul
 31/07/2019 OLEON Jeanne, Paule, Georgette
 14/08/2019 ARNOD épouse RITTER Jacqueline, Françoise, Janine
 09/09/2019 MALIGE épouse SABOURY Brigitte
 13/09/2019 MISSONNIER épouse CHEVALIER Denise, Jeannine
 25/09/2019 LORIN Daniel, Raymond, Alphonse

DECES

30/03/2019 RONDY épouse MILLOT Monique, Annie
 09/08/2019 PENIDE épouse ROCHE Raymonde, Augusta, Justine

E
T
A
T

C
I
V
I
L



L
E
S

A
N
I
M
A
T
I
O
N
S

2
0
1
9



CONCERT

MUSIQUE
TRADITIONNELLE

Classe de harpe de l'Ecole de
Musique du Brivadois
+ Duo Soloveï

Samedi 15 juin
17h30
Eglise de Vieille-Brioude

VIVALDI
QUATRE SAISONS

VIOLON SOLO
DAVID PLANTIER

LES PLAISIRS DU PARNASSE

SAMEDI 17 AOÛT 2019 - 20H30
ÉGLISE ST-VINCENT 43100 VIEILLE-BRIOUDE

L'APERO-CONCERT du 20 septembre 2019

Apéro-Concert
Vieille-Brioude

À partir de 19 h

Vendredi 20
septembre 2019

20h Représentation de
TEMPS DANSE
21h30 Feu d'artifice
22h Concert gratuit avec
Capsule 432
Tout au long de la soirée:
structure gonflable, buvette
et planches dégustation

On vous
attend!

IPNS

Organisé par la Municipalité et le Comité des fêtes



L
E
S

A
N
I
M
A
T
I
O
N
S

2
0
1
9



EXPOSITIONS

VIEILLE BRIOUDE



Kisson

Exposition d'Aquarelles
Du 6 au 19 Juillet 2019
Vernissage le 16 juillet à 19h en présence de l'Artiste



Ermitage Saint Vincent - Place de l'église

Exposition ZETWAL
art haicien expo juin-juillet 2019



Exposition Eddy St Martin Juin 2019



ElleS



Expo
20 juillet - 17 Août 2019
MarieL Jouffre Martine Thibaut
Ermitage St Vincent - 43 100 VieilleBrioude
Tous les jours 15 h - 18 h



VIEILLE BRIOUDE

ERMITAGE SAINT-VINCENT PLACE DE L'ÉGLISE
EXPOSITIONS de 15h à 18h



Pascal MASSON du 22 juin au 30 août
Eddy SAINT-MARTIN et Mathias CAZIN - ZETWAL
22/23 juin - 29/30 juin - 6/7 juillet

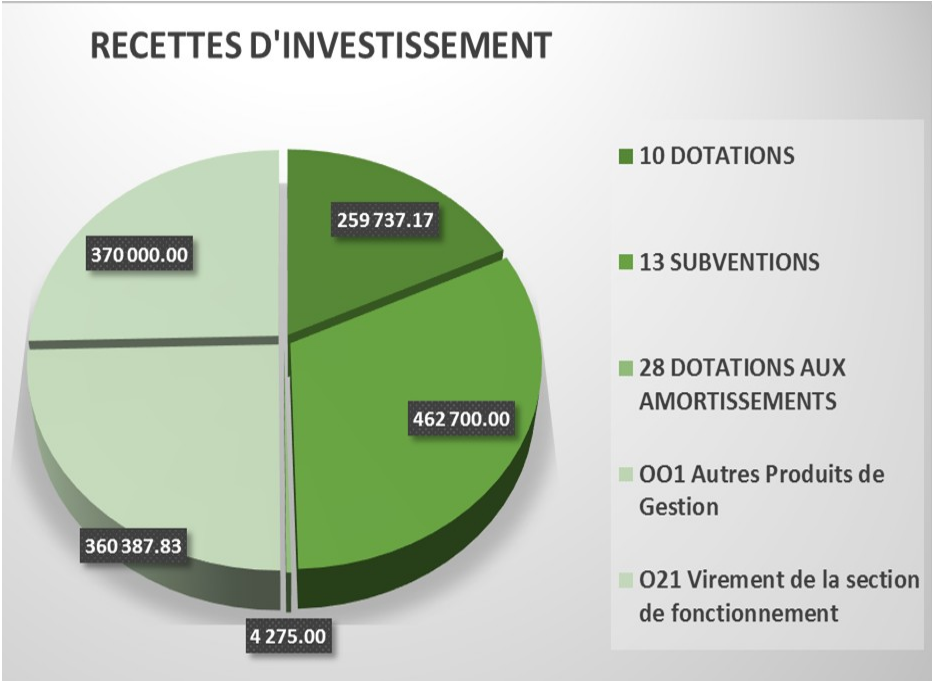
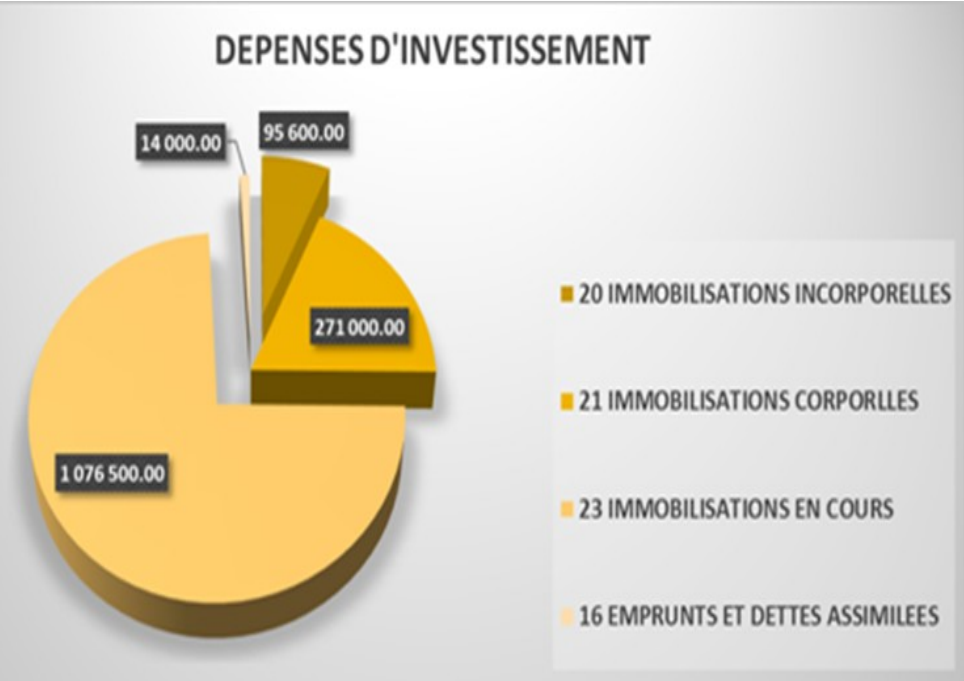
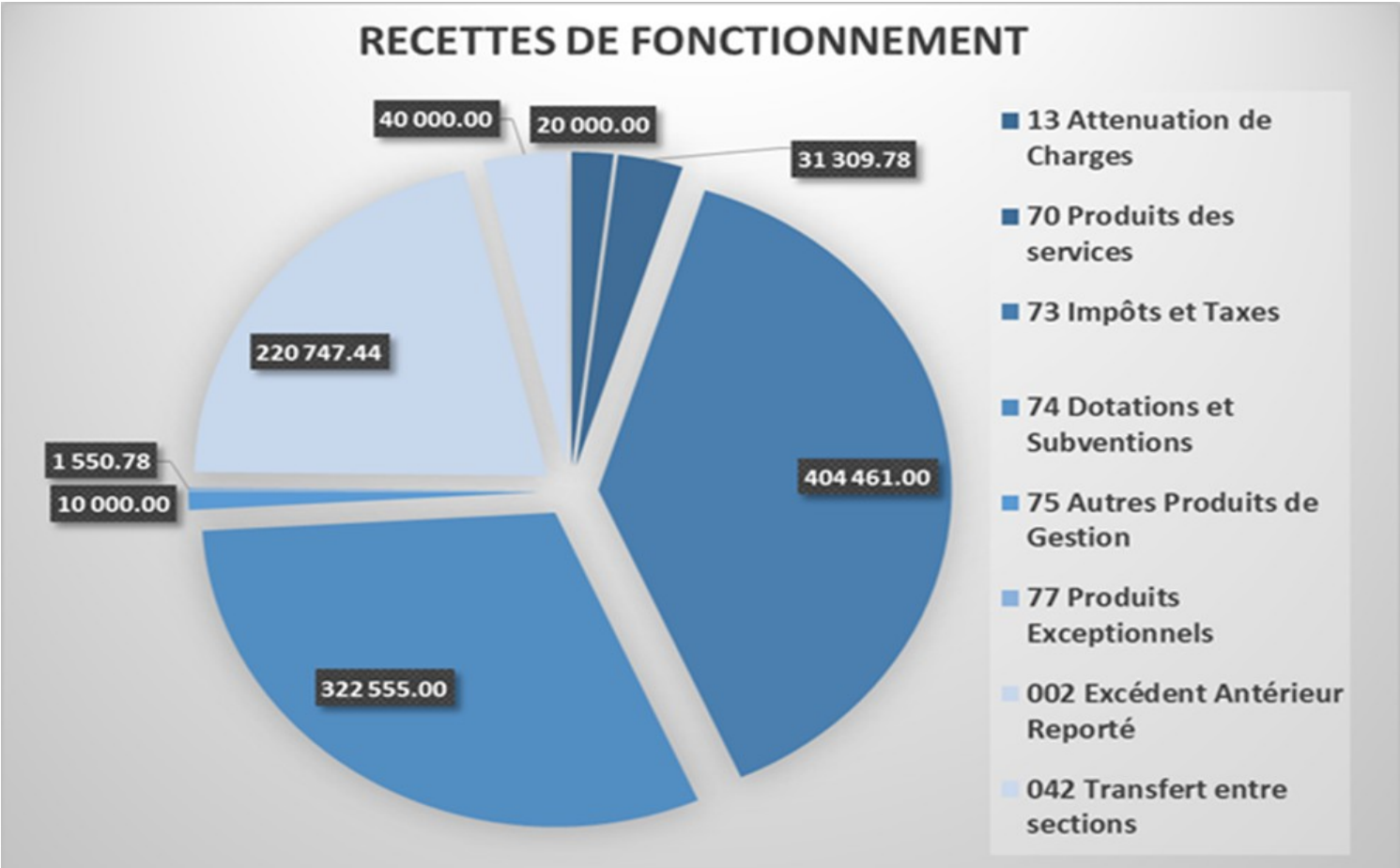
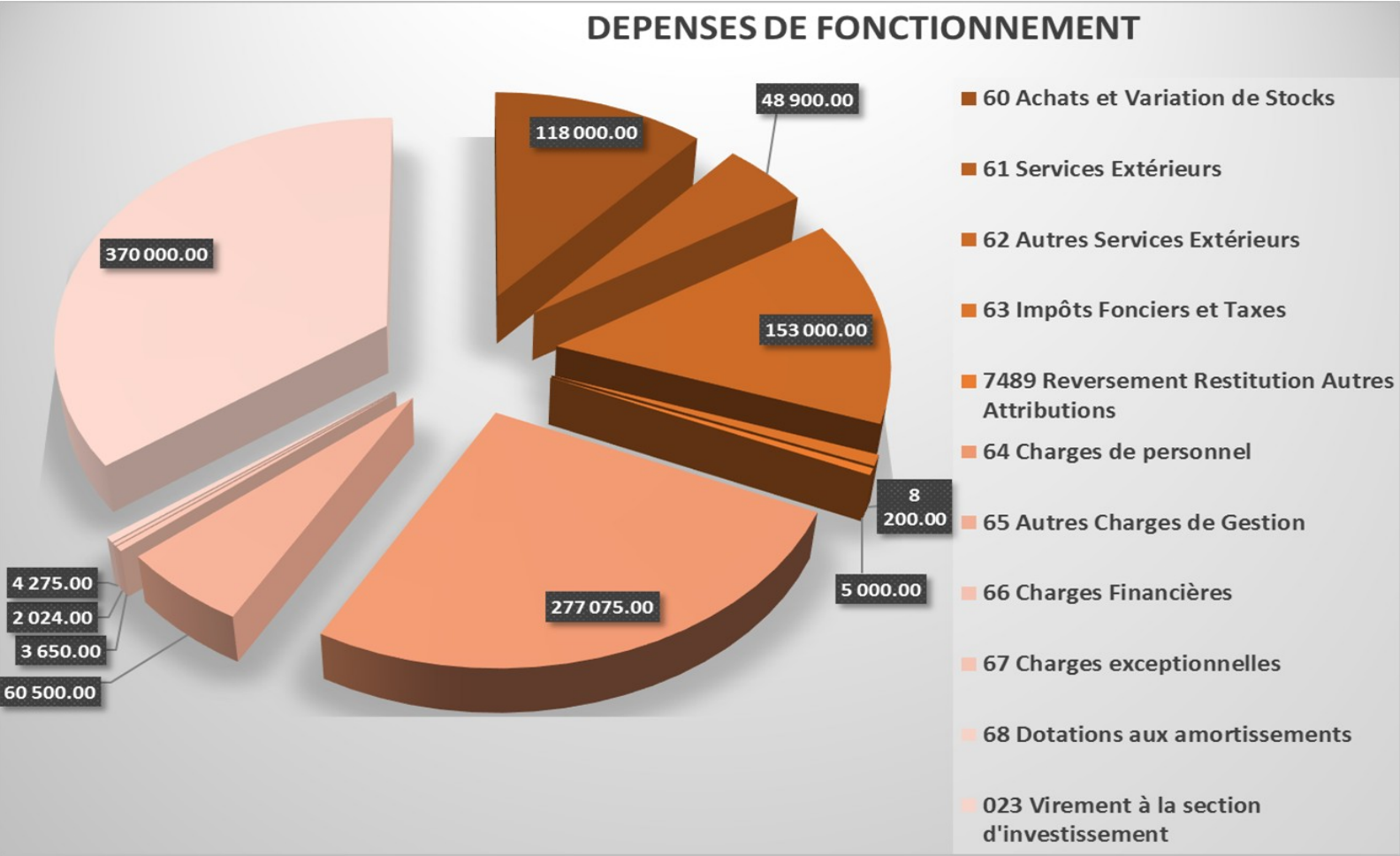


L
E
S

A
N
I
M
A
T
I
O
N
S

2
0
1
9

UN POINT SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2019





Le prix du ticket de cantine 3€

Les photocopies

Délibérations du 17-07-2014 et du 29-11-2019

0.18 € A4 noir
0.40 € A3 noir
1.50 € A4 couleur
2 € A3 couleur

Les locations de salles

	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS			
	COMMUNE A partir de la 3 ^{ème} location de l'année (2 premières loca- tions gratuites)	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	de 18 ans de la commune	AGENTS COMMUNAUX
GRANDE SALLE	100 €	250 €	130 €	250 €	130 €	130 €
PETITE SALLE	Gratuit	100 €	50 €	100 €	Gratuit (dans la limite d'une location par an)	50 €

Les concessions au cimetière

Délibération du 29-11-2019

	Dimensions	Taille	Durée	Tarif 2019
CONCESSION SIMPLE	3.12 m2	2m60*1,20ml	30 ans	200 €
			90 ans	600 €
CONCESSION DOUBLE	6.24 m2	2,60m*2,40ml	30 ans	400 €
			90 ans	1 200 €
	Nombre de case	durée		tarif 2019
COLUMBARIUM	1	30 ans		200 €
		90 ans		600 €

Les droits de branchements au réseau communal d'assainissement 460€ ht par branchement



Cérémonie du 8 mai



Cérémonie du 11 novembre



PIED DE VIGNE FETE SES 20 ANS





Assainissement



Photo de l’ouvrage octobre 2019

Les travaux d’extension et de réalisation de la station d’épuration communale seront achevés en décembre 2019.

Filière de traitement retenue & base de dimensionnement

- ⇒ Traitement de l’eau : filière boue activée en aération prolongée avec traitement poussé de l’azote et du phosphore.
- Déversoir d’orage en tête / Prétraitements (dégrillage, dessablage, dégraissage) / Bassin d’orage (300 m3) / Bassin d’aération (530 m3) / Clarificateur Ø15 m / Equipements divers / local d’exploitation
- ⇒ Traitement des boues : lits de séchage plantés de roseaux – 8 casiers de surface unitaire 150 m2
- ⇒ Capacité nominale : 1 965 Equivalent-Habitants – 309 m3/j par temps sec et jusqu’à 566 m3/j par temps de pluie

Coût prévisionnel de l’opération : **1 624 572€**

Pont de la Léproserie



En conclusion de d’une étude réalisée en 2009, des travaux devaient être entrepris sur le site du Pont de la Léproserie.

Ces travaux portent notamment sur l’élimination de la végétation parasite résiduelle, la révision de l’étanchéité complète de l’ouvrage et de la couche de roulement, la création d’un dispositif de canalisation et d’évacuation des eaux pluviales, et enfin l’amélioration des dispositifs de drainage du corps de voûte et des culées.

Photo de l’ouvrage octobre 2019

Cimetière



Le Lundi 30 septembre 2019, **les travaux de restauration du cimetière** de Vieille-Brioude ont débuté. Ils s’achèveront en décembre 2019.

Les travaux portent sur :

- la *réfection des cretons sur l’ensemble du mur d’enceinte et des murs intérieurs* ;
- la *reprise des joints sur la face extérieure du mur sud et des réfections ponctuelles sur les autres murs* ;

- la *réfection des enduits sur les murs intérieurs* ;
- la *réfection de la couverture du bâtiment technique, enduit sur façade et changement des menuiseries* ;
- la *reprise ponctuelle de maçonnerie* ;
- la *mise en place d’un columbarium de 10 places supplémentaires, identique à l’existant* ;

La procédure de reprise des concessions au cimetière de Vieille-Brioude suit son cours, elle s’achèvera le 8 Mai 2021.

A ce jour, on recense 20 tombes sorties de procédures. 4 tombes ont par ailleurs fait l’objet d’une déclaration de reniement aux droits à concession. Le secrétariat de Mairie reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires aux horaires d’ouverture de la mairie.



LES TRAVAUX 2019

- **Voiries et réseaux**

Nettoyage et débouchage des buses et de la traversée de chemins

Curage des fossés sur les secteurs suites aux différents intempéries et passage de la balayeuse

Passage du broyeur et de l'épareuse

Elagage à Simpal allée des sous bois

- **Ecole**

Réfection des peintures de la garderie de l'Ecole

Installation d'un Portail et Portillon à l'Ecole

- **Aménagement de l'Aire de jeux**

Installation de nouvelles infrastructures

- **Eglise**

Réparation du chauffage et de l'éclairage

- **Construction du Local de chasse**

Zone d'Activités les Redondes

- **Four à pain le Monteil**

Aménagements intérieurs et extérieurs du Four à pain du Monteil avec l'installation de fenêtres en bois

- **Aménagement de deux zones poubelles**

Place de l'Eglise et l'angle de la rue du Pavat

LES INVESTISSEMENTS 2019

- **Acquisition d'un enrouleur arrosage**

Pour le stade de foot

- **Achat de panneaux de rues**

- **Equipement de la cuisine de la salle polyvalente**

Lave vaisselle, micro ondes, armoire frigo et table roulante

- **Achat Camion Mercedes**

Véhicule de de déneigement

- **Achat d'un second téléphone portable pour les agents des ateliers techniques**

- **Acquisition d'un perforateur au service technique**

- **Achat d'une armoire bureau pour le secrétariat de Mairie**

L
E
S

P
R
O
J
E
T
S

2
0
1
9



ECOQUARTIER—LA PROGRAMMATION

DES NOUVELLES DE L'ECO QUARTIER !!

« que va-t-il y avoir dans cet éco quartier ??? »

Depuis 2 ans la concertation avec les habitants est ouverte sur de nombreux thèmes. Le bilan donne une image assez précise de notre commune ainsi que vous souhaiteriez la voir évoluer (vous en trouvez le bilan complet mais aussi résumé sur le site de la commune).

Passer du désir à la réalité...

Pour ce faire il faut un programmiste : il prend nos désirs, la réalité de notre environnement et de notre territoire et il en ressort un programme.

« quels sont les enjeux de notre futur programme ? »

Ces enjeux sont les besoins que vous avez émis lors de la concertation :

- **de l'habitat** de qualité adapté et accessible aux jeunes, aux familles et aux personnes qui vieillissent.
- **un lieu polyvalent** pour se réunir où l'on peut à la fois trouver
- **du commerce** de produits locaux certains jours,
- de l'animation culturelle autour d'une **médiathèque**,
- **un restaurant collectif** où se retrouvent pour le repas de midi les enfants de la cantine, des personnes seules et pour-quoi pas les parents que souhaitent les rejoindre,

mais aussi

- **des salles** utilisables pour du cotravail, des permanences des services de santé ou/et administratifs,
- **un espace d'accueil** pour les petits (mini crèche) et les plus grands les soirs et les vacances),
- **un espace pour des temps de partage de savoirs** et de services autour du numérique, la cuisine, le bricolage...
- **un réseau de chaleur** : chaudière collective alimentant en chauffage les bâtiments communaux et les particuliers, dans et hors éco quartier, qui le souhaitent.
- **des espaces extérieurs** de convivialité dont un point d'eau.
- **des jardins** individuels et/ou collectifs.

C'est fin décembre que le programmiste nous rendra les résultats de son étude.

LA RÉALITÉ

La restitution de ce travail fera l'objet d'une réunion destinée aux habitants.

LA MOBILITE

Piéton, personnes à mobilité réduite, vélos, poussette, véhicules à moteur,

circuler, se garer sans se gêner et en toute sécurité.

La soirée du 9 septembre 2019 a mobilisé une cinquantaine de personnes autour d'ateliers qui ont suscités des débats animés dans un sympathique moment de convivialité.

La parole de chacun a été prise en compte. Les différentes problématiques qui sont ressorties de cette concertation ont été au centre d'une réunion technique avec les services de l'état le 18 septembre 2019, durant laquelle les points suivants ont été abordés :

- l'accès et la traversée **des villages** : entretien des abords, vitesse ...
- la vitesse, la sécurité au niveau des carrefours et les mobilités douces dans **le bourg** : pour une vision globale de l'aménagement.
- l'accès et la sécurité sur **la piste cyclable**: travailler avec les acteurs et les usagers de cette partie de la départementale afin de redistribuer l'espace en fonction des usages et des nouvelles mobilités.

Habitants de Vieille-Brioude, vous serez très prochainement conviés à une restitution de ces travaux lors d'une rencontre dans le courant du mois de décembre 2019.

L
E
S

P
R
O
J
E
T
S

2
0
1
9



Nous sommes dans un milieu naturel riche et beau agissons pour le préserver Pourquoi et comment protéger la biodiversité?



La biodiversité, c'est la multitude des espèces vivantes interagissant entre elles. Cette diversité est aujourd'hui menacée par les pesticides agricoles, la bétonisation et la fragmentation des espaces naturels. La préserver est vital pour l'espèce humaine. Un exemple : s'il n'y a plus assez d'insectes, 90% des plantes à fleur ne seront plus pollinisées et il n'y aura plus de fruits. L'Auvergne, riche de ses espaces naturels, pourrait se croire à l'abri. Il n'en est rien. Des études récentes du CNRS et du Muséum d'histoire naturelle ont montré que 40% des plantes du massif central peuvent être considérées comme menacées, que les populations d'insectes volants ont chuté de 80% en 30 ans et que les populations d'oiseaux déclinent à une vitesse effrayante. Il est donc temps de sonner la mobilisation générale en faveur de la biodiversité et que chacun y apporte son concours. Voici quelques attitudes et gestes simples à la portée de tous.

Poisons. Plus aucun poison (anti limaces, taupicides, raticides, insecticides, fongicides, etc.) ne doit être répandu dans la nature. En empoisonnant les proies, on empoisonne leurs prédateurs : oiseaux, hérissons, mustélidés... Il existe d'autres solutions, mécaniques ou biologiques, pour combattre les espèces parasites, le mieux étant de laisser faire les prédateurs... à condition de ne pas les avoir préalablement empoisonnés.

Au chat ! Le chat est un prédateur redoutable, d'autant plus qu'il chasse par plaisir et non pour se nourrir. Stérilisez mâles et femelles : les chats prolifèrent, il vaut donc mieux adopter un minet abandonné à la SPA qu'augmenter leur nombre. Et si votre chat vagabonde, mettez lui un collier à grelot, il tuera moins d'oiseaux et d'écureuils.

Pelouse. Adoptez la tonte douce : tondez rarement et pas trop ras afin de laisser éclore les petites fleurs qui nourrissent les insectes. Et si vraiment vous voulez un gazon ras, laissez un coin d'herbe haute au fond du jardin.

Haies. Les haies sont un réservoir inestimable pour la biodiversité. Il est interdit de les arracher. Plantez des haies avec des arbustes autochtones à fleurs. Ne les taillez jamais entre mars et août, pendant la période de nidification.

Paillage. Ne brûlez pas vos déchets verts, c'est interdit à cause des particules fines. Compostez-les ou broyez-les et paillez vos pieds d'arbustes ou les plates-bandes de votre potager avec le broyat afin d'économiser l'eau d'arrosage et pour abriter les précieux vers de terre.

Le coin des bestioles. Laissez un tas de déchets verts (branchages, feuilles, déchets de tonte...) dans un coin du jardin. Il servira d'abri à de multiples auxiliaires du jardinier : lézards, hérisson, musaraigne, belette...

Chauves-souris. Victimes de rumeurs infondées et de la disparition des insectes nocturnes, les gentilles chauves-souris sont particulièrement menacées. *Elles se cachent dans les greniers, les combles, sous les tuiles, dans les caves, mais aussi dans les fissures des murs, derrière les volets et les crépis. Si vous en voyez, ne les dérangez pas, surtout pendant l'hiver, quand elles hibernent. Vous pouvez même leur ménager des abris.*

Plantes sauvages. Ne cueillez pas de fleurs dans la nature. En revanche, n'hésitez pas à installer chez vous une prairie de plantes sauvages mellifères (qui secrète du nectar) qui fera le délice des abeilles et des papillons.

Vroum, vroum. Amis motards, dans les espaces naturels, ne sortez plus des voies de circulation ordinaires. La loi vous l'interdit mais laissons vous faire appel à votre intelligence et à votre sens des responsabilités. Beaucoup d'espèces sauvages (oiseaux, batraciens, hérissons...) ont besoin de vastes espaces tranquilles pour se reproduire et élever leurs petits. Les engins à moteur qui parcourent les forêts en tous sens participent à l'effondrement de la biodiversité.

Dites-le ! Vous êtes convaincu qu'il faut préserver la biodiversité ? Alors, dites-le autour de vous. Incitez vos parents, vos amis, vos voisins, à agir pour protéger les plantes et les animaux. Lorsque vous êtes témoin de pratiques néfastes, expliquez pourquoi elles le sont.

La biodiversité, c'est l'affaire de tous

D
I
V
E
R
S

LA RECUPERATION DES EAUX

EAU DE PLUIE UNE RESSOURCE GRATUITE A PRÉSERVER

Dans les années à venir le climat sera de plus en plus chaud et sec.

L'EAU EN QUELQUES CHIFFRES

- **3%** de l' eau de notre planète est douce
- **45%** de l'eau que nous utilisons n'a pas besoin d'être potable
- **500l** : c'est la quantité d'eau utilisée pour nettoyer une voiture
- **10 à 15 m³** : c'est la quantité d'eau consommée dans les toilettes par an et par personne.
- **10 à 20l par m²** : c'est la quantité d'eau que vous utilisez pour arroser votre jardin.

DE NOS TOITS RUISSELLENT DES M3 D'EAU

Vous pouvez facilement calculer la quantité d'eau de pluie que vous pourriez récupérer par an.

Vous avez besoin de 2 éléments :

- La surface de captage (**SC**) qui est la surface reportée au sol de votre toit quelque soit sa forme (environ la surface au sol de votre maison)
- La pluviométrie moyenne annuelle (**PA**). Elle est de 590 mm/m²/an dans la Limagne.

Multipliez SC x PA = volume d'eau récupéré par an.

Par exemple pour une maison de 150 m² : 150 x 590 = 88500 mm soit 88,5 m³/an (valeur: environ 265€),
de quoi arroser 60 fois dans l'année un potager de 100m².

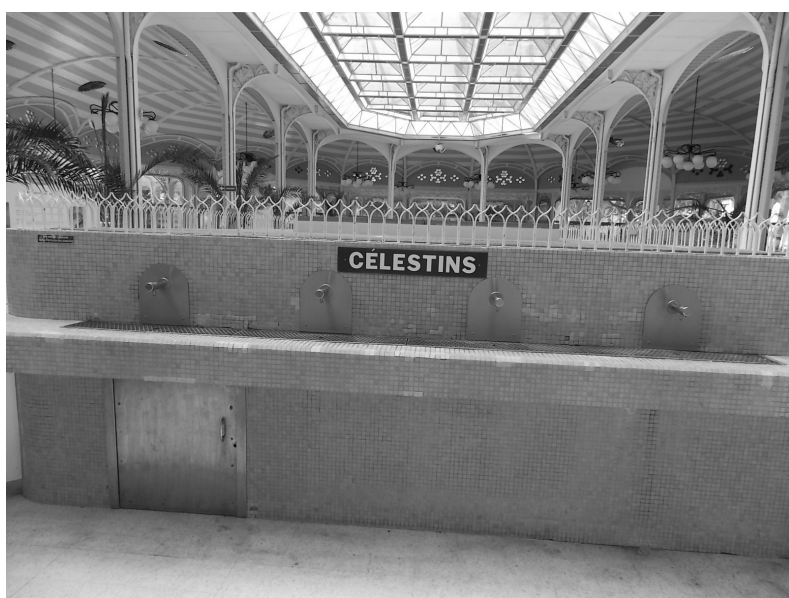
COMMENT RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE?

Installer un adaptateur sur votre gouttière, il en existe plusieurs sortes en fonction du type de gouttière.

Pour le contenant évitez les bidons ouverts où peuvent proliférer les moustiques. Vous pouvez aussi créer une mare dans votre jardin. Elle accueillera les grenouilles (qui mangent les larves de moustique) mais aussi les hérissons, oiseaux et autres auxiliaires du jardin qui peuvent souffrir de la soif en été.

UN COCKTAIL IMPROBABLE :

LE MARIAGE DE L'EAU DE VICHY ET DU VIN D'Auvergne



Vous prenez un casse-croûte sur l'aire des Volcans, des pastilles de Vichy, un voyage en petit train à la découverte de la ville de Vichy, un excellent repas dans un cadre magnifique au restaurant Le Midland, une petite digestion parmi les fleurs séchées et le jardin de BAYET et, pour finir, une dégustation des vins d'Auvergne à la cave Saint-Verny. Le tout constitue une excellente journée pour les bénévoles du Musée de la Vigne.

Encore un voyage enrichissant qui nous aura permis de parfaire nos connaissances œnologiques.

Après la balade, retour au musée pour l'entretien traditionnel. Cette année, ce sont les peintres et leurs arpettes qui sont à l'honneur, grilles, bancs, tables, portes et portails ont retrouvé un nouvel éclat.

Pendant l'été, un artiste a installé ses œuvres dans le jardin offrant ainsi une visite insolite. Une belle initiative, en tout cas.

L'Association du Jardin et Musée de la Vigne

D
I
V
E
R
S



A5072705, c'est le numéro officiel du rucher. Un rucher, un bien gros mot pour un ensemble qui comprend seulement deux ruches dont une seule est habitée.

L'aventure a commencé voilà quatre ans. Ma fille ayant cédé un foyer insert à une amie s'est vue offrir, en retour, deux ruches artisanales neuves.

A peu près dans la situation d'une poule dotée d'une fourchette, elle me fit rapidement don de 50% de son lot.

N'ayant pour ma part aucune connaissance dans le domaine, il me fallut prendre un coach. Il s'appelle D. (1) et avec lui, il faut comprendre vite car c'est un homme pressé, accaparé par de nombreuses activités, certaines au sein de diverses associations. Toutefois, c'est une grande chance de pouvoir disposer de ses multiples talents.

Il me conseille donc de mettre ma ruche au pied de l'église dans le Jardin du Musée de la vigne.

En effet, des abeilles ont élu domicile dans le mur Nord où elles sont très actives. Rapidement un essaim a pris possession de ma ruche. Je l'installais nuitamment dans mon jardin. Un essaim sous protection divine, tout aurait dû fonctionner.

Premier achat, une combinaison d'apiculteur (genre cosmonaute mais en tissu). Pour les manœuvres, je me tenais, toutefois, à quelques mètres en arrière de la ruche avec en poche un tube de crème anti piqûres et une fiole aux vertus apaisantes. Le bourdonnement de plusieurs centaines d'insectes autour de soi, n'a, au début, rien de rassurant.

L'expérience montrera que j'avais, hélas, raison de me méfier. Sachant qu'il faut à une abeille, un tout petit trou pour son passage, il faut faire en sorte de bien s'équiper. Novice en la matière, je ne montais pas les fermetures éclair de la combinaison dans le bon ordre. Un trou à la jonction du masque permit l'introduction de deux abeilles. Le combat s'engagea, un peu, voire beaucoup dans l'improvisation. Éloignement de la ruche à grande vitesse, enfumage de mon visage au risque de m'étouffer, puis en dernier ressort enlèvement du masque. Par chance, paniquées autant que moi, les deux abeilles abandonnèrent le combat. Ce ne fut que partie remise, une de leurs congénères passant subrepticement entre la botte et le pantalon en profita pour me piquer sur le pied. C'est le métier qui rentrait... La première récolte fut au-delà de mes espérances : 13kg de miel distribué en partie à la famille et aux amis. Une belle étiquette fut même élaborée.

Hélas, plusieurs déboires ont émaillé les années suivantes. Perte de l'essaim, récupération d'un nouveau sous l'abri à voitures (rendu provisoirement infréquentable), nouvelle perte de l'essaim probablement par manque de nourriture en hiver. Enfin, ce printemps, les ânes du voisin ont renversé le toit de la ruche. Heureusement pour eux, elle était une nouvelle fois vide.

Quant à moi, il me fallait me rendre à l'évidence, apiculteur, c'est un savoir ; cela ne s'improvise pas.

Le hasard voudra que le sujet que le sujet intéresse un nouveau retraité du cercle de mes amis et nous décidons de nous inscrire à un stage. Par manque de place en Haute-Loire, nous nous retrouvons à Cunlhat. Nous voilà partis pour cinq week-ends de formation. On parlait de zéro comme la plupart des quinze stagiaires. Alternant exposés en salle et manipulations au rucher école, entre deux averses, nous avons beaucoup appris et oublié aussi tellement le sujet est vaste.

La colonie d'une ruche comprend trois castes, une reine, 20 000 à 80 000 ouvrières (ce sont elles qui PIQUENT), 1 000 à 4 000 faux-bourçons dont la seule fonction est la reproduction. La reine, seule femelle reproductrice se consacre uniquement à la ponte, jusqu'à 2 000 œufs par jour. L'ouvrière accomplit différents travaux, dans le désordre, le nettoyage de la ruche, le nourrissage des larves, la construction des alvéoles en cire, la récolte du pollen, du nectar, de la propolis, du miellat voire la ventilation de la ruche en cas de nécessité et bien sûr sa défense vis-à-vis des prédateurs.

L'abeille pollinise les fleurs en récoltant le pollen produit par les étamines et en le transportant sur ses pattes arrière. Elle récolte le nectar qu'elle transporte et transforme dans son jabot pour faire le miel qui nourrira la ruche... et l'apiculteur.

Pour faire un kilo de miel, une seule abeille travaillerait 200 jours, parcourrait 40 000 km et butinerait 800 000 fleurs. RESPECT...

Il reste bien sûr beaucoup d'autres choses à connaître sur nos amies les abeilles : Les visites de la ruche, les maladies et les traitements, la multiplication des colonies, l'élevage des reines et bien sûr la récolte du miel entre autres...

Nous importons beaucoup de miel, pas toujours de bonne qualité... alors n'hésitez pas, rejoignez le cercle très ouvert des apiculteurs. Il faut peu de terrain, un investissement raisonnable... et une fois lancé, vous deviendrez « addict » comme moi.

D (1) : Il se reconnaîtra et vous serez sûrement nombreux à l'identifier. Toutefois, l'anonymat est requis, D. ayant déjà suffisamment d'activités, il ne faudrait pas le solliciter sans arrêt.



IL Y A 100 ANS ...

Séance du 23 Février 1919

L'an Mille Neuf Cent Dix Neuf et le Vingt Trois Février à Huit Heures du matin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Léonce Belmont.

Présents : Eynard Pierre, Adjoint, Mathieu, Meynadier, Pons, Chazelet, Olagnol, Mergoil, Jouve, Mosnier, Belmont, Maire

Absents : MM Fouillit, décédé, Facy, Mobilisé

Le Conseil a choisi pour secrétaire M Mathieu

La séance ouverte, Le Maire donne lecture à l'assemblée d'une circulaire de M Le Préfet en date du 5 février 1919 relative à la réorganisation des services de Police et invite le Conseil à donner son avis.

Le Conseil délibère

Considérant, que la Commune comprend 16 villages assez éloignés du bourg, qu'il est indispensable qu'un commissionnaire soit constamment au service de la mairie : que le garde champêtre annule ses fonctions avec celles de tambour afficheur et de commissionnaire.

Que la police est faite, avec l'aide de la gendarmerie dans de très bonnes conditions :

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis nettement défavorable à la réorganisation de la Police rurale.

M le Président soumet ensuite à l'assemblée la liste des prestataires, qui n'ont pu étant mobilisés exécutés leurs prestations en nature en 1918.

Il propose en conséquence que les prestataires dont les noms suivent soient dispensés dans faire le paiement en argent :

1 ^{er} Belmont Léonce	5.29
2 ^{ème} Chazelet Vital	7.50
3 ^{ème} Chevalier Pierre	5.29
4 ^{ème} Duffaut Claude	5.29
5 ^{ème} Joly Pierre	5.29
6 ^{ème} Lazinier Antoine	7.50
7 ^{ème} Redon Laurernt	5.29

Le Conseil Municipal après examen de la proposition de M Le Maire est d'avis à l'unanimité que les prestataires ci-dessus soient exonérés de leurs prestations pour 1918.

M le Maire soumet ensuite à l'assemblée deux demandes d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables présentées par les susnommés.

Il incite le Conseil à se prononcer sur l'admission ou le rejet de ces demandes.

Le Conseil Municipal après mure examen des pièces jointes aux dossiers décrète qu'il y a lieu d'admettre à l'assistance les susnommés au taux de 10 francs par mois avec effet au 1^{er} mars 1919.

Et ont signés les membres présents.

Séance du 1^{er} Juin 1919

L'an Mille Neuf Cent Dix Neuf et le Premier Juin à Deux Heures du soir, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille Brioude, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Léonce Belmont, Maire.

Présents : Eynard Pierre, Adjoint, Mathieu, Meynadier, Chazelet, Olagnol, Pons, Mergoil, Facy,

I

L

Y

A

1

0

0

A

N

S

IL Y A 100 ANS ...



Goude, Mosnier, Léonce Belmont, Maire

Absents : MM Fouillit, décédé,

Le Conseil municipal se trouvant dans les conditions voulus par l'article 50 de la loi du 05 avril 1884 pour pouvoir délibérer, le Président déclare la séance ouverte.

Il a été au début de la session, procédé à l'élection d'un secrétaire conformément à l'article 53 de la loi présentée.

M Mathieu ayant réuni la majorité des suffrages a été proclamé secrétaire, fonction qu'il déclare acceptée.

M le Président expose à l'assemblée que les revenus ordinaires de la Commune ne suffisent pas à équilibrer le budget de la Commune voté pour 1920 et qu'il y a lieu de voter des centimes additionnels pour combler ce déficit.

Du les lois du 05 avril 1884 et du 07 avril 1902

Du le budget voté pour 1920

Considérant que les revenus ordinaires de la Commune ne suffisent pas au paiement des dépenses ordinaires prévues pour l'année 1920 et qu'il est indispensable de voter des centimes additionnels pour couvrir le déficit.

Le Conseil est d'avis

Que la Commune soit imposée en 1920 pour adition au principal des quatre contributions directes, des centimes ci-après destinés à faire face à ces dépenses ordinaires obligatoires ou facultatives :

1^{er} pour le traitement du garde champêtre 7 c 91 sommes approximatives 600

2^{ème} pour insuffisance de revenus 14c60 sommes approximatives 1108.55

Du le compte rendu par le sieur J Bergeaud de ces recettes et dépenses, depuis le 1^{er} janvier 1918 jusqu'au 31 décembre 1918, lequel comprend :

1^{er} le rapport du compte final de l'exercice 1917

2^{ème} les recettes et les dépenses faites pendant les 12 premiers mois de l'exercice 1918

3^{ème} les recettes et les dépenses concernant les services hors budget ; du le détail des opérations finales de l'exercice établi en regard du compte susmentionné et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice pendant les trois mois complémentaires

Du les pièces justificatives rapportées à l'appui

Du les budgets et les autorisations spéciales délivrées pendant l'exercice ;

L'assemblée considérant que les opérations ont été régulièrement faites :

Article 1^{er} Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1918 ; sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture, l'assemblée admet les recettes pour la somme de18208.18

Les dépenses pour celles de17711.85

Fixe l'excédent de la recette à496.33

Et attendu que par l'arrêté du compte précédent le comptable a été reconnu débiteur de 10404.39

Le déclare débiteur sur la gestion écoulée de10900.72

Article 2^{ème} Statuant sur les opérations du comptable pendant les trois mois complémentaires sauf le règlement et l'apurement pour le Conseil de Préfecture

L'assemblée admet les opérations effectuées pendant la gestion écoulée et les trois premiers mois de la gestion courante

jusqu'au 31 mars 1919 en recettes pour8696.93

I

L

Y

A

1

0

0

A

N

S



IL Y A 100 ANS ...

En dépenses pour7726.50

Dou il résulte un excédent de recettes de970.43

L'exercice antérieur ayant présenté un excédent de recettes de9598.12

Le résultat du compte de l'exercice au 31 mars 1919

Est un excédent de recettes de10568.55

Article 3^{ème} L'assemblée demande qu'il plaise au Conseil de Préfecture faisant droit au motif ce dessus énoncé, exigé du comptable

Le Conseil Municipal exprime un avis favorable a l'approbation du Comte de gestion du receveur principal pour l'exercice 1918 du 1^{er} janvier 1918 au 31 mars1919.

Chapitre additionnel du budget 1919

Ou la loi du 21 mai 1836 l'instruction trimestrielle du 24 juin suivant le règlement général sur le service des chemins vicinaux

Ou les propositions présentées par les agents voyers pour l'établissement des chapitres additionnels du budget de la Commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux

Ou le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus tant par le Maire que par le receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 581.21

Délibère

Le reliquat de l'exercice 1918 sera employé conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui suivent

Les recettes et crédits supplémentaires non prévus au budget de 1919 seront inscrits au chapitre additionnel de ce budget conformément aux indications de la colonne quatre des tableaux qui suivent.

Recettes

Excédent provenant des ressources spéciales.....239.96

Prélèvement sur l'ensemble des fonds libres dans la commune300.00

Reste à recouvrer du même exercice – prestations41.25

Total des recettes.....581.21

Dépenses

A verser sur les contingents des chemins de grandes communications de 1918, prestations à défaut d'exécution262.05

Dépenses nouvelles de l'exercice courant

Chemins Vicinaux Ordonnance 201 – Frais d'étude des abords du ruisseau de Cherlet

.....200.00

Dépenses diverses119.16

Total des dépenses supplémentaires 581.21

Ou la loi du 21 mars 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux

Ou les propositions présentées par les agents voyers pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de grande communication que pour l'établissement du budget de la Commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pendant l'année 1920 ;

Ou l'arrêté de mis en demeure du M Le Préfet en date du 20 mars 1919

Adopte les propositions présentées par les agents voyers relativement au contingent pour les chemins de grande communication

I

L

Y

A

1

0

0

A

N

S

IL Y A 100 ANS ...



Vote l'inscription au budget de la Commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1920, le tout conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui précèdent

Décide enfin que les prestations et les taxes vicinales en nature de l'exercice 1920 seront converties en taxes d'après le tarif précédemment adapté qui est maintenu pour 1920.

Séance du 15 Août 1919

L'an Mille Neuf Cent Dix Neuf et le Quinze Août à Deux Heures du soir, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'août sous la présidence de Monsieur Léonce Belmont, Maire.

Présents : Eynard Pierre, Adjoint, Mathieu, Meynadier, Chazelet, Pons, Mosnier, Facy, Olagnol, Mergoïl, Jouvé, Belmont, Maire

Absents : MM Fouillit, décédé,

Le Conseil a choisi pour secrétaire M Mathieu

La séance ouverte, Le Maire expose à l'assemblée que la fin des hostilités ayant donné lieu à un surcroît de travail au secrétaire de mairie pour l'établissement des cartes d'alimentation, révision des allocations, service des pensions etc. . .

Il serait équitable de lui attribuer une indemnité exceptionnelle de 250 pour l'en dédommager.

Le Conseil oui cet exposé et en reconnaissant le bienfondé est d'avis et décide à l'unanimité

1^{er} que la somme de 250 soit attribué au secrétaire de mairie en reconnaissance des services rendus et aussi au titre d'indemnité pour le surcroît de travail occasionné par le service de la mairie exceptionnellement chargé depuis le commencement de l'année jusqu'à ce jour.

2^{ème} que la somme de 250 ci-dessus attribué soit prélevée sur les fonds libres de la Commune

Ont signés les membres présents

Séance du 28 Septembre 1919

L'an Mille Neuf Cent Dix Neuf et le Vingt Huit du mois de Septembre le Conseil Municipal de Vieille Brioude réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de M Léonce Belmont, Maire

Étaient présents : M Léonce Belmont, Maire, Eynard Pierre, Adjoint, Mathieu, Meynadier, Chazelet, Pons, Mosnier, Facy, Olagnol, Mergoïl, Jouvé,

Absents : MM Fouillit, décédé,

Le Conseil Municipal se trouvant dans les conditions voulus par l'article 50 de la loi du 05 avril 1884 pour pouvoir délibérer. Le Président a déclaré la séance ouverte.

Il a été au début de la session procédé à l'élection d'un secrétaire conformément à l'article 53 de la loi précitée.

M Mathieu ayant réuni la majorité des suffrages a été proclamé secrétaire, fonction qu'il déclare acceptée.

M le Président expose que le Conseil Municipal doit, au terme de l'article 3 de la loi du 08 décembre 1883 et de l'article 2 de la loi du 19 février 1908 désigné deux de ses membres pour faire partie de la commission chargée de la révision pour la présente année, de la liste des électeurs de la Commune appelé à prendre part à la nomination des juges du tribunal de Commerce de Brioude et des membres de la Chambre de commerce du Puy.

D'après l'article 51 de la loi du 05 avril 1884, la désignation des commissaires doit être faite au scrutin secret à la majorité absolue des votants sauf en cas d'un troisième tour de scrutin, où la majorité relative suffi.

I

L

Y

A

1

0

0

A

N

S



Après cet exposé il est procédé au vote. Le résultat est définit est acquit après le tour de scrutin ; En conséquence sont chargés de concourir à la révision des listes électorales des juges consulaires pour la Commune les deux conseillers municipaux ci-après désignés :

M Eynard Pierre, négociant à Vieille Brioude

M Mergoïl Jean, cultivateur à Vieille Brioude

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus par les membres du Conseil Municipal

Séance du 09 Novembre 1919

L'an Mille Neuf Cent Dix Neuf et le Neuf Novembre à Neuf Heures du matin, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille Brioude s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr Léonce Belmont

Etaient présents : MM Belmont, Maire, Eynard Pierre, Adjoint, Mathieu, Meynadier, Olagnol, Chazelet, Mosnier, Pons, Facy, Mergoïl, Jouvé,

Absents : MM Fouillit, décédé,

M Mathieu a été choisi comme secrétaire pour le Conseil

L'assemblée municipale a pris la délibération suivante

Le Conseil vu la loi du 03 frimaire An VII portant que les répartiteurs sont au nombre de cinq non compris le Maire et d'Adjoint, et choisi parmi les contribuables fonciers dont deux au moins non domiciliés dans la Commune, s'il s'en trouve de tels

Ou les instructions relatives à la nomination des répartiteurs suppléants en nombre égal à celui des répartiteurs titulaires.

Ou l'article 61 de la loi du 05 avril 1884 précisant que les conseils municipaux dressent chaque année une liste contenant un nombre double de celui des répartiteurs et des répartiteurs suppléants à nommer

Dresse la liste ci-après de vingt candidats aux fonctions de répartiteurs et de répartiteurs suppléants pendant l'année 1920

Tixier Bourette, Cultivateur à Vieille Brioude	Delhorme Jean, Cultivateur Le Monteil
Tixier Jean, Cultivateur à Vieille Brioude	Fonton Jean, Cultivateur Le Monteil
Clemenson Jean, Cultivateur à Vieille Brioude	Fontes Pierre, Cultivateur Vazeilles
Libeyre Jean, Cultivateur à Vieille Brioude	Vazeille Jacques, Cultivateur Vazeilles
Trioullier Pierre, Cultivateur à Védrières	Chapadeyre Martial Cultivateur Thiverat
Chapadeyre Jean, Cultivateur à Védrières	Chevalier Pierre Cultivateur Thiverat
Gaillard Maurice, Cultivateur à Coste Cirgues	Tixier Antoine Cultivateur Champlong
Mathieu, Jean, Cultivateur à Coste Cirgues	Reine Claude Cultivateur Champlong
Souligoux Pierre, Cultivateur à Distillat	Tixier Jean Cultivateur Brugerolles
Graffon Jean, Cultivateur à Coste Cirgues	Reynet Jean Cultivateur Brugerolles

Et ont signé les membres présents

Séance du 10 Décembre 1919

Installation du Conseil Municipal et l'élection d'un Maire et d'un Adjoint

L'an Mille Neuf Cent Dix Neuf et le Dix Décembre à Huit Heures du matin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieille Brioude proclament par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 novembre, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 9 avril 1884.

I

L

Y

A

1

0

0

A

N

S



Etaient présents MM les Conseillers municipaux

1 ^{er} Belmont Léonce	5 ^{ème} Mosnier Jean	9 ^{ème} Meynadier Martial
2 ^{ème} Pons Léon	6 ^{ème} Chazelet Jean	10 ^{ème} Jouve Jean
3 ^{ème} Piroux Adrien	7 ^{ème} Igonel Amble	11 ^{ème} Olagnol Alexandre
4 ^{ème} Eynard Pierre	8 ^{ème} Mergoil Jean	12 ^{ème} Fixier Lucien

La séance a été ouverte sous la Présidence de Léonce Belmont, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM Pons Léon, Piroux Adrien, Eynard Pierre, Mosnier Jean, Chazelet Jean, Igonel Amable, Mergoil Jean, Meynadier Martial, Jouve Jean, Olagnol Alexandre, Fixier Lucien dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mr Pierre Eynard, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M Piroux Adrien

Election du Maire

1^{er} Tour de Scrutin

Le président après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 09 avril 1884 a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un Maire. Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 12

Majorité Absolue 7

Ont obtenu : M Belmont Léonce 11

M Eynard Pierre 1

M Belmont Léonce ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire

Election de l'Adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M Belmont Léonce élu Maire, à l'élection d'un adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants

1^{er} Tour du scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 12

Majorité Absolue 7

Ont obtenu : M Eynard Pierre 11

M Mergoil Jean 1

M Eynard Pierre ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Adjoint

Le Président a déclaré M Eynard Pierre installé en qualité d'adjoint et ont signé les membres présents

Le doyen d'âge du Conseil, Le Maire, Le secrétaire et les membres

I

L

Y

A

1

0

0

A

N

S



Elections Sénatoriales

M le Président a donné lecture

1^{er} des articles transcrits ci-contre de la loi organique du 02 avril 1879 sur les élections des sénateurs modifiée par la loi du 09 décembre 1884

2^{ème} du décret de convocation des conseillers municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 11 janvier 1920 dans le département.

3^{ème} de l'article 1.53 de la loi du 30 décembre 1879 et des articles 3 et 4 du décret du 03 janvier 1876 visés dans le décret de convocation

Election des délégués

1^{er} Jour du scrutin

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder sans débat au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de deux délégués.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à neuf heures. Il a donné les résultats ci après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés12

Majorité Absolue7

Ont obtenu :

Belmont Léonce.....10

Eynard Pierre10

Mergoil jean2

Piroux Adrien2

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués

Belmont Léonce qui a déclaré accepter le mandat

Eynard Pierre qui a déclaré accepter le mandat

Election de suppléant

Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection d'un suppléant

1^{er} Jour

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés12

Majorité Absolue7

Ont obtenu :

Mergoil Jean.....11

Piroux Adrien 1

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants

Mergoil Jean qui a déclaré accepter

et ont signé les membres présents.

I

L

Y

A

1

0

0

A

N

S



LES PERFORMANCES DE NOS SPORTIFS

Adrien VIDAL, qualifié aux championnats de France,



Adrien a été qualifié :

- **aux Championnats de France Carabine 10m à LORIENT en catégorie Cadet. Il termine 22ème avec un score de 596.3/600 et il est vice Champion de France par équipe.**
- **aux Championnats de France Carabine 50m à MOULINS en catégorie Cadet.**

Il a fait parti de l’équipe du TSB qui a participé pour la première fois aux Championnats de France des Clubs 50m, division 2, l’équipe termine 1ère des matchs de qualification et 5ème à l’issu des finales.

Des problèmes de santé sont venus le priver des autres matchs avec beaucoup de regrets car la médaille d’or par équipe était accessible.

Ils sont au moins 3 à nous dire que tout est possible et à travailler pour ça :

Julia Dru :



- Championne de France Junior -52kg
- Vice-championne de France élite -52kg
- Championne de France Junior -52kg de développé couché
- Vice-championne du monde universitaire
- Record de France junior et senior au soulevé de terre avec 152,5kg
- Record de France junior du total avec 322,5kg
- Championne de France junior -52kg
- Record de France Junior au squat avec 120kg
- Record de France Junior au soulevé de terre avec 155kg
- Record de France Junior au total avec 335kg
- Championne de France open par équipe
- Vice-championne du monde universitaire (égalité avec la 1ère, départagée seulement par le poids de corps)
- Or au squat
- Or au soulevé de terre

Amaury Pierron :



- Détenteur de la coupe du monde de VTT de descente (DH) 2019
- Circuit de la coupe du monde 2020 :
 - Médaille d’or aux Gets
 - Médaille d’or à Lenzerheide (Suisse)
 - Médaille d’argent à Fort Williams (écosse)
 - Médaille d’argent à Snowshoe (USA)
- 2ème au classement mondial de l’Union Cycliste Internationale (DH)

Baptiste Pierron :



- Champion d’Europe de descente VTT (DH)
- 13ème au classement mondial de l’Union Cycliste Internationale (DH)

J’en oublie certainement de ces gens de Vieille Brioude qui croient que chacun construit son avenir, qui surmontent leurs échecs, leurs peurs, leurs doutes. Qu’ils m’en excusent par avance.
Rien que de ces trois la j’ai appris que « on ne lâche rien, sauf les freins »

Le daron vous remercie et comme on dit à votre âge « total respect sur vous »

Juanito Ruiz Fernandez

E
N

B
R
E
F

LES AGENTS MUNICIPAUX



Un service public est une activité exercée directement par l'autorité publique (Etat, collectivité territoriale ou locale) ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général. Par extension, le service public désigne aussi l'organisme qui a en charge la réalisation de ce service. Il peut être une administration, une collectivité locale, un établissement public ou une entreprise du droit privé qui s'est vu confier une mission de service public. Le fondement de la notion de service public est que certaines activités sociales considérées comme essentielles et stratégiques doivent être gérées selon des critères spécifiques pour permettre un accès à tous et contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale, culturelle et économique de la société. Les trois grands principes auxquels sont soumises les missions de services publics sont **la mutabilité (capacité d'adaptation aux conditions et aux besoins), l'égalité (dans l'accès au service et dans les tarifs) et la continuité.**

Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État qui bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale. Il y a trois niveaux de collectivités : les communes, les départements et les régions.

Les collectivités territoriales s'administrent librement dans les conditions prévues par la loi. Elles possèdent des compétences administratives, ce qui leur interdit de disposer de compétences relevant du niveau étatique (édicter des lois et règlements, exercer des attributions juridictionnelles, compétences propres dans la conduite des relations internationales).

Les communes bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau. Les principales compétences exercées relèvent des domaines suivants : **urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles pré-élémentaires et élémentaires.**

Dans notre édition 2018, nous avons laissé la parole aux agents de l'école de Vieille-Brioude afin qu'elles puissent expliquer en quoi consiste leur travail. Dans cette édition 2019, nous avons fait le choix de revenir sur chaque service municipal et de détailler les fonctions des agents qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement du service public au sein de la Commune de Vieille-Brioude.

Les Agents de l'Ecole :

Pour rappel, le travail principal des agents de l'école est consacré à l'accompagnement des enfants. Elles les assistent dans leurs activités tout au long de la journée. Les agents de l'école accueillent le matin les enfants et leurs parents. Ce temps est consacré aux activités périscolaires. Ce service est compétence de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne. Sur ce temps d'accueil les agents proposent différentes activités manuelles aux enfants.

Elles sont présentes tout au long de la journée, pour faciliter le déroulement de leur programme d'activités. Leurs tâches sont très variées. Elles apportent également une aide à l'enseignant pour certaines activités de la classe. Elles préparent et rangent le matériel (peinture, pinceaux, ciseaux, colle, papiers, etc.). Elles peuvent animer les jeux et les ateliers manuels en collaboration avec l'enseignant. Elles font partie de l'équipe éducative. Elles sont placées sous le contrôle d'un responsable (enseignant, directeur sur le temps scolaire). Par ailleurs les agents de l'école effectuent tous les jours, vacances scolaires y compris, le nettoyage courant des équipements et des locaux (salles de classe, couloirs, préau, sanitaires). Elles doivent respecter les normes d'hygiène et de sécurité. Elles interviennent aussi pendant le temps du repas pour assurer le service et aider les plus petits et assurent ensuite la surveillance dans la cour, avant la reprise du temps scolaire. Parallèlement elles effectuent chaque soir le ménage des locaux.

Le service est composé de 2 agents polyvalents, Evelyne et Isabelle d'une ATSEM, Lucette et d'un cuisinier, Karim.

Le cuisinier :

Chaque matin Karim prend son service de bonne heure pour confectionner les repas du midi qui seront servis aux enfants. Il assure la maintenance et l'hygiène des locaux et accompagne les enfants pendant le temps de repas. Il réalise ses commandes auprès de fournisseurs divers dont certains sont locaux et / ou bio. Il réceptionne et contrôle les stocks des produits alimentaires dans le respect des délais de fabrication et de livraison. Il accorde une attention particulière au respect des règles qui lui incombent.

Le Service Technique :

Le service technique regroupe l'ensemble des services et des moyens permettant d'effectuer l'entretien du patrimoine communal ou de réaliser des travaux neufs sur les bâtiments, les espaces publics et les espaces verts. Les agents valorisent et entretiennent les espaces verts publics de la commune. Ils préservent et entretiennent la voirie communale (abords des chaussées, trottoirs, places ...). Ils entretiennent le parc de véhicules et le matériel communal. Ils apportent leur soutien logistique lors des manifestations, gèrent la mise à disposition des salles et de matériels. Ils assurent également l'entretien de la station d'épuration qui demande un suivi rigoureux et quotidien.

Le service technique de Vieille-Brioude est composé de Christophe et Gilles tous deux agents polyvalents. Ils assurent, en fonction des saisons et des intempéries, des fonctions diverses et variées et interviennent dans différents domaines qui nécessitent d'avoir des compétences élargies. Christophe est davantage spécialisé dans la mécanique mais s'attache à évoluer dans d'autres domaines. Gilles, Electricien de formation est notamment spécialisé dans ce domaine mais possède des qualités dans d'autres secteurs. Tous deux font preuve d'une grande capacité d'adaptation.

Depuis un an maintenant, Jean-Marc a rejoint l'équipe à raison de 26h hebdomadaire. Un soutien non négligeable quand on voit l'évolution des demandes et besoins de la commune.

Le Service Administratif :

La mission principale de la Mairie, collectivité territoriale est de satisfaire aux besoins de la population locale, dans le cadre de sa mission de service public. Dans les communes rurales comme la nôtre, elle constitue un maillon incontournable de la vie communale. Elle assure un lien social indispensable à travers ses missions d'accueil, d'écoute et de délivrance des informations administratives.

Mais les besoins évoluent, le personnel se renouvelle, se forme et s'oriente vers une polyvalence de plus en plus importante. Vieille-Brioude n'échappe pas à ce phénomène.

La gestion du service administratif est assurée par Marion et Marina. Marion est la première personne que les administrés rencontrent à leur arrivée en mairie de Vieille-Brioude. Elle assure notamment l'accueil physique et téléphonique des usagers dans les meilleures conditions. Elle a en charge les tâches administratives courantes de la commune, la gestion des demandes d'Etat-civil, le suivi du dossier « Cimetière ». Elle gère les locations de salles, suit la comptabilité de la Caisse des Ecoles et tient à jour la liste Electorale. C'est elle qui alimente le site internet de Vieille-Brioude et prépare l'organisation des manifestations communales. Son rôle est primordial au sein de la collectivité.

Marina est le secrétaire de mairie. Elle est la cheville ouvrière de la vie communale et forme un tandem avec le maire, son responsable hiérarchique. Elle assure de multiples missions et doit également faire preuve de polyvalence. Le secrétaire de mairie prépare et rédige les actes officiels comme les délibérations du conseil municipal et les arrêtés municipaux. Elle assiste le maire dans l'élaboration du budget et est le garant de son exécution. Elle s'occupe également des dossiers liés aux ressources humaines. Par ailleurs, elle suit les dossiers d'urbanisme et monte les dossiers de subventions notamment liés aux différents projets d'investissements.

Les métiers attachés au service administratif qu'assurent quotidiennement Marion et Marina demandent par ailleurs de nombreuses qualités : *collaboration avec les élus rigueur, autonomie, aptitude à la gestion des conflits, discrétion et neutralité ...*

L
E
S

S
E
R
V
I
C
E
S

M
U
N
I
C
I
P
A
U
X



C'est lundi 02 septembre, jour de rentrée, que l'école a retrouvé toute son animation !

Si l'année précédente avait été celle des changements, de rythme scolaire d'abord et d'enseignants ensuite, cette rentrée s'est faite dans la continuité.

Ainsi, Hélène Thonnat, accompagnée de Lucette Pénide, accueille toujours les TPS/PS/MS.

Sandrine Médard, directrice, a en charge les élèves de GS/CP. Elle est aidée les matins par Evelyne Mendès et les après-midi par Isabelle Cussac.

Les CE1/ CE2 ont retrouvé leur enseignante Sylvia Marchi, tandis que Charles Raffier enseigne toujours aux CM1 / CM2.

Isabelle Servant et Blandine Teyssier, AESH, complètent cette équipe et apportent leur aide aux différentes classes.

La décharge de direction est assurée par Isabelle Leite, le lundi après-midi et le mardi après-midi.

En fin d'année scolaire, les enfants sont partis en voyage, grâce à l'aide financière de la Mairie et de l'APE que toute l'équipe pédagogique remercie.

Direction le Parc des loups pour les plus jeunes, thème étudié durant l'année. Les plus grands, eux, ont eu le plaisir de visiter le Planétarium ainsi que le Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint Etienne.





LA CANTINE

On préfère manger à la cantine.... Avec les copains, les copines.

Depuis le 1^{er} novembre, la loi Égalim demande aux cantines scolaires de proposer un menu végétarien par semaine.

Karim, le cuisinier régale une cinquantaine d'enfants chaque midi. Il propose depuis début novembre un menu végétarien le jeudi et du pain bio de la boulangerie de Vieille-Brioude.

Il faut se réinventer, que les plats soient ludiques avec des couleurs et du goût : Lasagnes aux légumes, taboulé au quinoa, quiche au thon, œufs sauce Mornay...

A la cantine, on ne fait pas que manger, on apprend à goûter, on découvre de nouvelles saveurs et de nouveaux aliments, on apprend à ne pas gaspiller la nourriture.

É.S.

Le Menu Végétarien

l'app anti-gaspi de la restauration collective

Loi EGalim

1er novembre 2018

LOI ISSUE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

156 000
participants

69
articles

300h
débat

5 000
amendements

QUE DIT LA LOI ?

3 OBJECTIFS SIMPLES

meilleure rémunération

meilleure qualité

saine, sûre, durable

CE QU'IL FAUT RETENIR !

20%
bio à la cantine

&

50%
produits de qualité

EN RESTAURATION COLLECTIVE

1 repas végétarien 1 fois par semaine

INFORMATIONS

consultation des menus par voie électronique

LABELS

ORIGINE

QUALITÉ

PÊCHE DURABLE MSC
www.msc.org/fr

meal canteen

V
I
E

D
E

L
,
E
C
O
L
E



A l'accueil periscolaire cette année notre thème porte sur les contes. Nous avons fabriqué des loups avec des boîtes.

Actuellement nous sommes en train de fabriquer un loup. Tout ceci en relation avec notre thème de l'année, les contes

Nous avons eu l'opportunité de recevoir une intervenante qui est venue conter des histoires aux enfants.

En ce moment nous avons un intervenant en musique. Il travaille sur l'enregistrement d'une chanson.

Ces personnes interviennent par le biais de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne dans le cadre des activités périscolaires.

L'équipe pédagogique.

Rédaction L.P



Pour Halloween nous avons fabriqué une sorcière



Aux membres de la commission animation qui ont participé à la réalisation du bulletin municipal 2019,

Aux élus de la commune pour la rédaction des articles et la mise à disposition de photos,

Aux membres des associations,

Aux administrés,

Aux collectivités territoriales,

Aux agents de la commune.

Bonne Année 2020